



Numéro 57 | novembre 2025

Colonialisme criminel

La criminalité organisée européenne en Afrique Étude préliminaire

Mark Shaw et Alex Goodwin

Résumé

Ce rapport analyse la migration souvent ignorée des réseaux criminels organisés européens vers l'Afrique, depuis la fin du XX^e siècle jusqu'à nos jours. En se concentrant sur les acteurs provenant d'Italie, des Balkans et d'Europe de l'Est, il dresse une cartographie de leur implication dans les marchés illicites, notamment le trafic de cocaïne et le blanchiment d'argent, et situe ces activités dans le cadre des héritages coloniaux et postcoloniaux de l'Afrique. Le rapport prône un renforcement des capacités de renseignement, de la coopération et de la répression à l'échelle du continent, en accordant une place centrale aux institutions policières européennes.

Principaux constats

- Pour la criminalité organisée européenne, l'Afrique constitue une plateforme de transit à faible risque, un refuge pour les fugitifs, un marché pour les produits illicites et une plaque tournante pour le blanchiment d'argent.
- Les groupes criminels organisés italiens, balkaniques et d'Europe de l'Est jouent des rôles variés dans différentes régions d'Afrique, avec une présence principalement signalée en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.
- Le colonialisme a exercé une influence déterminante, en affaiblissant la résilience de l'Afrique face à la criminalité organisée et en créant des opportunités pour les criminels européens.
- Les autorités européennes doivent renforcer leurs capacités de renseignement et leurs opérations en Afrique afin de lutter contre la criminalité organisée et de garantir l'état de droit.

Introduction

La migration des acteurs criminels européens vers l'Afrique reste un sujet largement inexploré, bien qu'il revête une importance majeure. Dans les débats occidentaux contemporains sur la criminalité organisée à l'échelle mondiale, l'accent est principalement mis sur l'impact des organisations criminelles africaines en Europe et sur les flux criminels perçus comme allant de l'Afrique à l'Europe, qu'ils soient organisés par des Africains ou non¹.

Cette orientation s'explique en partie par la politisation de ce qui est communément appelé la « crise migratoire », un enjeu propulsé au premier plan de l'agenda politique européen. En termes simples, les Africains sont souvent perçus comme important des activités criminelles en Europe². Un rapport complémentaire d'ENACT examine la criminalité organisée nigériane en Allemagne et en Italie, ainsi que la criminalité liée à la diaspora africaine aux Pays-Bas et en France.

Les flux de produits illicites en provenance d'Europe vers l'Afrique sont rarement étudiés

Cependant, l'Europe accorde peu d'attention aux groupes criminels européens présents en Afrique, malgré leur longue histoire sur le continent et leur rôle disproportionné dans la formation de l'économie criminelle émergente de l'Afrique. De même, les flux de produits illicites en provenance d'Europe vers l'Afrique, tels que le commerce croissant de drogues de synthèse et de véhicules volés, sont rarement étudiés³. En définitive, la véritable nature des relations criminelles entre l'Afrique et l'Europe a longtemps été obscurcie par les discours et les agendas politiques.

Ce rapport vise à explorer et à comprendre la migration de la criminalité organisée européenne vers l'Afrique, depuis la seconde moitié du XX^e siècle jusqu'à nos jours. Il analyse les motivations des acteurs, leur implication géographique, ainsi que les facteurs culturels, sociaux et historiques qui ont conduit à leur départ d'Europe et qui ont façonné leur succès, ou leur échec, en Afrique.

La première partie du rapport examine l'héritage des périodes précoloniale et coloniale, en mettant en lumière les activités économiques qui, aujourd'hui, pourraient être considérées comme des formes flagrantes de criminalité organisée, notamment l'esclavage. Elle étudie également l'impact à long terme de ces périodes sur le paysage politique, culturel et économique de certains États africains, devenus de fait plus propices aux activités criminelles européennes.

La deuxième partie présente les types d'acteurs et les vagues historiques de migration vers l'Afrique, avant d'analyser les différents rôles joués par les acteurs criminels européens et de cartographier plusieurs flux illicites majeurs en provenance d'Europe vers l'Afrique. Elle se conclut par une projection sur l'avenir des groupes ou acteurs criminels européens en Afrique. Une dernière partie appelle les autorités européennes à prendre au sérieux le phénomène de la criminalité organisée européenne en Afrique et formule des recommandations en matière de collecte de renseignements et de coopération.

Aux fins du présent rapport, le terme « groupes ou acteurs criminels européens » désigne les formations et les entrepreneurs criminels originaires d'Europe, notamment ceux issus de ce que l'on appelle l'Europe du Sud-Est, à l'exclusion de la Russie. Cette exclusion ne signifie pas que les acteurs russes n'ont aucune influence sur le paysage criminel africain ; nos propres recherches ont d'ailleurs documenté l'impact de la criminalité organisée russe sur les économies illicites et les violences politiques dans la région⁴. Cependant, la nature de la menace émanant de la Russie diffère quelque peu et mérite d'être abordée dans le cadre plus large de la politique russe.

Le terme « criminalité organisée » est également utilisé de manière extensive dans ce rapport. Dans certains cas, les Européens concernés font clairement partie d'opérations et de groupes criminels basés en Europe et liés au continent. Dans d'autres cas, il s'agit d'« entrepreneurs criminels », c'est-à-dire d'acteurs individuels qui peuvent également gérer des entreprises légalement enregistrées tout en se livrant, sur le long terme, à une série d'activités illicites organisées. Pour des raisons de concision et de champ d'étude, ce rapport n'aborde pas les entreprises européennes œuvrant dans le secteur de l'extraction de ressources et impliquées dans des affaires de corruption ou de crimes environnementaux. Cette exclusion ne vise pas à minimiser la

gravité de ces agissements, dont les conséquences sur les économies et la construction étatique africaines dépassent souvent celles des acteurs criminels « traditionnels », mais traduit le fait que ces acteurs nécessitent une approche analytique distincte.

Le présent rapport s'appuie sur des données et des analyses approfondies recueillies grâce à l'Indice du crime organisé en Afrique, financé par ENACT. Ces informations sont complétées par des entretiens et des données provenant de l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale (GI-TOC) et de ses quatre observatoires africains : Afrique de l'Est et australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord et Sahel. Ces observatoires servent de plateformes à la GI-TOC pour mener et partager des recherches et analyses détaillées sur la criminalité organisée et les marchés illicites dans des régions spécifiques du continent. Un examen élargi de la littérature secondaire a également été réalisé.

Une dernière précision : ce rapport se concentre sur le rôle joué par les criminels originaires d'Italie, d'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux, dont les données disponibles permettent de décrire les activités avec un certain degré de clarté. Cependant, certaines limites doivent être soulignées. La criminalité organisée italienne a fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs ces dernières années, ce qui

Figure 1 : Carte des quatre piliers de l'implication d'acteurs criminels européens en Afrique



Source : GI-TOC

pourrait introduire un biais informationnel exagérant son importance. Par ailleurs, la sélection des acteurs étudiés ne doit pas laisser entendre l'absence d'autres acteurs. Compte tenu des avantages coloniaux évoqués précédemment, il serait logique que la criminalité organisée française s'intéresse à l'Afrique de l'Ouest, malgré le récent recul de l'influence française dans la région, mais les données restent rares à ce sujet. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre la pénétration et les rôles de l'ensemble des acteurs criminels européens en Afrique.

Principales conclusions

- Pour la criminalité organisée européenne, l'Afrique constitue une plateforme de transit à faible risque pour la cocaïne et d'autres flux illicites, un refuge pour les fugitifs, un marché pour les produits illégaux et une plaque tournante pour le blanchiment d'argent, notamment par l'intermédiaire de l'or (voir la carte à la page 3).
- Les réseaux criminels organisés italiens, balkaniques et est-européens sont implantés dans plusieurs pays africains, bien que leurs rôles, leur organisation et leur degré de succès varient selon les régions. La criminalité organisée européenne est particulièrement prépondérante sur les marchés étroitement liés à l'Europe, comme celui de la cocaïne. Cette situation s'explique non seulement par les liens de ces acteurs avec l'Europe, mais aussi par leurs connexions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, par exemple avec l'Amérique latine dans le cas de la cocaïne. D'autres nationalités européennes pourraient également jouer un rôle influent, mais les données manquent pour l'étayer.
- En Afrique du Sud, les acteurs européens, en particulier ceux originaires d'Europe de l'Est et du Sud, ont joué un rôle clé dans la structuration du marché criminel local, notamment dans les années 1980 et 1990. Vito Palazzolo, par exemple, a contribué à faire du pays un haut lieu du blanchiment d'argent pour la Cosa Nostra. En Afrique de l'Est, des groupes italiens gèrent le transit de la cocaïne, en coordination avec des réseaux criminels nigérians. En Afrique du Nord, en revanche, la criminalité organisée européenne n'exerce qu'une influence limitée, se cantonnant principalement au blanchiment d'argent et à la logistique. Ce sont plutôt des groupes issus de la diaspora, comme la « Mocro Mafia », qui entretiennent des liens communautaires et commerciaux avec leurs pays d'origine pour coordonner leurs activités.
- Les pays abritant d'importantes communautés de la diaspora européenne, comme l'Afrique du Sud, le Kenya et la Tunisie, sont souvent utilisés comme refuges par des fugitifs, bien qu'il soit rare que des criminels organisés de haut niveau se cachent au Kenya. L'Afrique de l'Ouest, où les communautés de diaspora européennes sont moins présentes, émerge néanmoins comme une base pour les fugitifs, peut-être en raison de la facilité d'obtenir une protection officielle contre l'extradition.
- Pour lutter efficacement contre la criminalité organisée européenne en Afrique, les agences des forces de l'ordre européennes, comme Europol, doivent renforcer leurs capacités de renseignement et leur présence opérationnelle sur le continent. Cette démarche relève à la fois du pragmatisme (les activités de ces criminels, en particulier le trafic de cocaïne, ont des répercussions directes en Europe) et de l'éthique. Si l'Europe entend honorer ses principes autoprotégés d'état de droit et de justice, elle se doit de les appliquer à ses ressortissants, où qu'ils se trouvent.

Contexte : le crime comme héritage colonial

Une volonté de partir à la recherche de nouvelles opportunités, là où les lois de leur pays d'origine ne s'appliquent pas. Un appétit pour des entreprises à haut risque, en quête de gains potentiellement élevés. Enfin, une disposition à recourir à la violence, tout en cultivant des liens avec les acteurs locaux pour éviter de le faire. À grands traits, ce récit pourrait décrire les premiers Européens arrivés en Afrique au XV^e siècle dans l'idée d'ouvrir de nouveaux marchés, y compris, de manière infâme, celui de la traite des esclaves. Mais il pourrait tout aussi bien s'appliquer à une autre vague, survenue des siècles plus tard : celle de la criminalité organisée européenne.

Les raisons incitant les acteurs et groupes criminels européens à choisir l'Afrique comme destination sont multiples et seront examinées en détail dans ce document. Il est cependant utile de s'attarder sur l'analogie entre colonialisme et criminalité.

En effet, l'une de ces raisons tient au fait que la force motrice des périodes précoloniale et coloniale est fondamentalement la même que celle qui anime la criminalité organisée : une ambition de générer des richesses avec peu de considération pour les normes légales ou, dans le cas des autorités coloniales, avec la volonté de plier ces normes à leur avantage.

À l'ère précoloniale⁵, des spéculateurs individuels, des flibustiers hors-la-loi et des missions soutenues par des États se sont aventurés vers de nouvelles côtes, pratiquant ce que l'on pourrait qualifier de « capitalisme de boucanier ». Cette démarche reposait sur des entreprises à haut risque et à haut rendement, nécessitant l'établissement de relations avec les populations locales pour faciliter le commerce de diverses marchandises, notamment par le troc⁶. Si les deux parties pouvaient en tirer profit, bien que de manière inégale, la menace de la violence européenne demeurait un facteur clé dans l'équilibre des pouvoirs. À la fin du XIX^e siècle, cette dynamique a évolué, les puissances européennes cherchant à intégrer de nouveaux territoires à leurs empires en expansion⁷. Et le commerce transactionnel a alors été subordonné à la souveraineté impériale.

La criminalité organisée à travers le monde fonctionne selon une logique similaire. Elle recherche des projets à haut rendement en dehors du cadre légal et sécurise ses transactions par la violence, ou la menace de celle-ci. Dans un premier temps, ces activités sont de petite envergure et transactionnelles, mais à mesure que les économies illicites se développent, elles deviennent plus complexes et sophistiquées, donnant naissance à des hiérarchies, à des spécialistes et souvent à un contrôle territorial ou sectoriel. À l'instar du colonialisme, l'objectif ultime est souvent de « se légaliser », c'est-à-dire de blanchir les profits illicites en actifs licites, en pouvoir politique, ou les deux.

Colonialisme et criminalité transnationale organisée partagent même des facilitateurs communs, tous deux tirant parti d'une évolution historique de l'ampleur et de la nature du commerce mondial. Lors des phases précoloniale et coloniale, cette transformation était liée aux progrès de la construction navale et de la navigation, combinés à l'industrialisation croissante, qui stimulait le besoin de se procurer des matières premières et d'ouvrir de nouveaux marchés de consommation. À la fin du XX^e siècle, la criminalité transnationale organisée a, quant à elle, prospéré et connu une expansion géographique considérable du fait de la mondialisation et d'Internet, qui ont révolutionné le commerce mondial⁸.

Au-delà de l'analogie, il pourrait exister un lien plus direct et causal entre les premiers contacts précoloniaux européens au XV^e siècle et l'émergence de la criminalité organisée en Afrique. Les Européens, dès leurs premières interactions, ont miné la cohérence et l'indépendance des entités politiques africaines, diminuant ainsi leur résilience face à la criminalité. Quatre siècles de présence européenne en Afrique ont également légué une infrastructure culturelle et économique qui a directement facilité les activités européennes, licites et illicites, dans l'Afrique postcoloniale.

Une politique transactionnelle

Comme évoqué précédemment, les premiers contacts précoloniaux européens ont ancré un « capitalisme de boucanier » dans certaines régions côtières de l'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest. La traite des esclaves fut de loin l'activité la plus lucrative, avec des répercussions majeures sur la formation des États africains et leur développement économique, en plus de son coût humain dévastateur. Sur le plan politique, l'esclavage a considérablement renforcé et enrichi les élites locales, qui disposaient des ressources nécessaires pour capturer et contraindre de grandes populations⁹. Plus largement, il a orienté l'Afrique vers une économie de dépendance externe fondée sur la rente, favorisant « la création d'institutions axées sur l'extraction plutôt que sur la création de richesses »¹⁰.

Les États faibles présentent moins de risques pour les criminels

L'expansion impériale de la fin du XIXe siècle a aggravé les faiblesses politiques et économiques de l'Afrique, entraînant « un transfert du contrôle sur la guerre, la justice, la fiscalité et les dépenses, c'est-à-dire les enjeux centraux de la politique », des chefs locaux vers les occupants étrangers¹¹.

À l'indépendance, souvent obtenue après des conflits prolongés, les conséquences du colonialisme se sont fait vivement sentir¹². Les tentatives de construire des économies équilibrées et des systèmes politiques stables ont fréquemment succombé aux mêmes dynamiques observées durant les périodes coloniale et précoloniale : le recours à la violence, le pouvoir personnel et le clientélisme. Certains ont estimé que les structures sociales iniques et les pratiques économiques du colonialisme se perpétuaient simplement sous de nouveaux drapeaux¹³.

L'héritage du colonialisme est indiscutable, et les relations entre l'Europe et l'Afrique restent marquées par de profondes inégalités

n'est pas unique en son genre, ces dynamiques se retrouvant à travers le monde¹⁶. Cependant, elle explique pourquoi l'Afrique de la fin du XX^e siècle est devenue un terrain attractif pour les criminels de tous horizons. Les États faibles offrent moins de risques pour les activités criminelles, et les coûts transactionnels de la criminalité y sont plus bas¹⁷.

En conclusion, un effet domino s'est produit au cours des cinq derniers siècles. Les contacts précoloniaux et coloniaux avec les Européens ont compromis la création d'institutions africaines indépendantes et formelles, en instaurant à la place une économie de dépendance externe, où les élites locales négociaient les conditions d'accès aux ressources pour les acteurs étrangers et en tiraient des rentes. À l'ère postcoloniale, cet héritage a persisté, créant des conditions idéales à l'enracinement et à l'épanouissement de la criminalité organisée.

La criminalité organisée a encore érodé l'intégrité des États africains, comme en témoigne le fait que l'Afrique affiche le score de résilience le plus faible de tous les continents dans le cadre de l'Indice mondial du crime organisé (le score de résilience mesurant la capacité à répondre efficacement à la criminalité organisée)¹⁸. Dans plusieurs pays africains, la criminalité organisée, conjuguée aux conflits, a en effet repris le flambeau du colonialisme, constituant aujourd'hui l'un des principaux obstacles au développement de l'état de droit, de la responsabilité politique et de la croissance économique.

L'avantage criminel européen

Si les circonstances décrites ci-dessus ont profité aux criminels de toutes nationalités, certains aspects ont également fait de l'Afrique un terrain particulièrement accessible aux criminels européens.

Les époques précoloniale et coloniale ont créé des avantages durables pour les Européens à l'ère postindépendance¹⁹. L'un des plus puissants et insidieux fut tout simplement leur présence continue : les Européens n'ont pas disparu d'Afrique lors des vagues d'indépendance, mais ont conservé une influence marquée dans de nombreux domaines, notamment dans les affaires. En raison de sa population d'origine européenne, l'Afrique du Sud a souvent été le lieu où les liens continentaux se sont révélés les plus forts, y compris par le biais de migrations européennes constantes pendant la période de l'apartheid. Les entreprises européennes ont également maintenu des intérêts lucratifs dans divers secteurs, des mines

Ce qui a émergé dans de nombreux pays africains postcoloniaux a été décrit par William Reno comme un « État fantôme » (*shadow state*), un système dans lequel les dirigeants ont réduit les bureaucraties formelles au profit « d'un réseau informel et commercial ». Au cœur de cet « État fantôme » se trouve, comme à l'époque coloniale, la capacité des dirigeants à manipuler l'accès des acteurs externes aux marchés, formels et clandestins, afin d'accroître leur pouvoir¹⁴. Dans ce cadre, la cocaïne, par exemple, peut être « taxée » comme n'importe quelle autre marchandise par les élites locales¹⁵.

Cette théorie n'est pas exempte de critiques. Certains soulignent que la violence et la prédation sont également au cœur de la construction étatique en Occident, et que l'Afrique

au pétrole, qu'elles n'ont pas hésité à défendre par des moyens corrompus, comme en témoigne le cas emblématique du géant minier Glencore²⁰.

De manière plus indirecte, la culture européenne, le christianisme, l'éducation occidentale, les diasporas, les institutions influencées par l'Occident, les codes juridiques et les langues comme le français, l'anglais et le portugais ont remodelé certains aspects des sociétés africaines, bien que de manière inégale selon les régions. Ces influences ont été reçues de manière nuancée en Afrique, et expliquent notamment la montée du nationalisme africain au XIX^e siècle en opposition à la mainmise occidentale. Depuis l'époque coloniale, les Africains ont dû naviguer entre deux systèmes : un système « officiel » de style colonial et des systèmes « informels » fondés sur la tradition et la culture²¹.

Cependant, l'héritage du colonialisme est indéniable, et les relations entre l'Europe et l'Afrique reposent encore sur des inégalités profondes issues de cette période. La puissance financière de l'Europe confère aux Européens un levier dans les affaires africaines, tandis que le franc CFA (Communauté financière africaine) a longtemps lié les politiques monétaires de plusieurs nations africaines à l'Union européenne. Le CFA, indexé sur l'euro, exigeait jusqu'à récemment le dépôt d'au moins 50 % des recettes en devises étrangères au Trésor français²². Les voyages constituent un autre facteur de discrimination : alors que les Européens peuvent se rendre dans de nombreux pays africains sans visa ou obtenir un visa à l'arrivée, les Africains rencontrent des obstacles majeurs pour se rendre en Europe, avec un taux de rejet des visas supérieur à la moyenne mondiale²³.

Même si ces « avantages » européens commencent peut-être à s'estomper, du fait du recentrage de l'Afrique vers d'autres partenaires comme la Chine et la Russie, ils ont néanmoins offert aux Européens des voies spécifiques d'intégration ou d'infiltration en Afrique au cours des vingt dernières années. Ces avantages ont profité aux Européens des deux côtés de la loi.

Dans l'ensemble, l'héritage du colonialisme, tant en façonnant les dynamiques politiques transactionnelles observées dans de nombreux pays qu'en ouvrant la voie à l'engagement actuel des Européens en Afrique, a particulièrement servi les acteurs criminels européens. La criminalité organisée européenne a bénéficié directement du colonialisme européen.

Comme ce rapport le développera, l'Afrique représente une réalité multiforme pour la criminalité organisée européenne. Elle constitue un lieu de relocalisation proche, un refuge pour les fugitifs, une opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés et une plaque tournante pour le blanchiment d'argent. Cependant, dans ces contextes modernes, il est essentiel de rappeler que le présent est inévitablement façonné par le passé, et que l'ombre du colonialisme touche la criminalité organisée comme tant d'autres aspects de la vie en Afrique.

Cartographie de la criminalité organisée européenne en Afrique

Les sections suivantes examinent les diverses motivations incitant les criminels européens à migrer vers l'Afrique, les facteurs sous-jacents à leur désir de s'y installer et leur capacité à s'intégrer dans de nouvelles sociétés, ainsi que les différents rôles qu'ils y jouent. Elles se penchent également sur les raisons expliquant la concentration géographique des acteurs européens dans certains pays africains et leur absence dans d'autres.

Pourquoi migrer ?

Cette section montre que la dynamique principale entre la criminalité organisée européenne et l'Afrique a été celle d'une migration à l'ère des indépendances africaines. Cependant, comme souligné dans l'introduction, il convient de rappeler que l'Afrique abritait déjà de nombreux Européens. Aucun d'entre eux n'était-il criminel ? La criminalité organisée européenne n'existe-t-elle pas dans l'Afrique coloniale ?

Ces questions sont pertinentes, mais n'admettent pas de réponses simples. Une approche par définition permet cependant d'avancer. Tous les éléments constitutifs de la criminalité organisée telle que nous l'entendons aujourd'hui (produits illicites, violence et contrôle en dehors du cadre légal) étaient bel et bien présents à l'époque coloniale, mais ils étaient tolérés, voire autorisés, lorsqu'ils étaient perpétrés par les

Les organisations criminelles européennes ne peuvent pas compter sur les vastes communautés de la diaspora comme réseaux de soutien

colons sous l'autorité impériale. La loi existait, bien sûr, mais son application était sélective. Des concepts tels que le « retard des autochtones » ou leur « infériorité » servaient à nier leurs droits juridiques, tout en les soumettant aux dispositions légales du système colonial²⁴. À l'inverse, les colons jouissaient d'une grande latitude, y compris le droit de recourir à la violence contre les sujets colonisés (« le droit de correction ») et étaient rarement punis en raison de la complicité du système judiciaire impérial²⁵.

Ainsi, le projet colonial partageait de nombreux traits avec ce que nous qualifierions aujourd'hui de criminalité organisée : à une époque marquée par une prédateur effrénée, l'usage impuni de la violence et la subversion des codes juridiques formels, les criminels n'étaient pas en marge de la société, mais à son sommet. On peut également supposer que la criminalité organisée européenne, telle qu'elle existait au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, aurait eu du mal à pénétrer les marchés coloniaux, et qu'elle en avait largement moins besoin. Il n'était guère nécessaire d'être un criminel lorsqu'un Européen entrepreneur pouvait, avec relativement peu d'obstacles, travailler pour une compagnie commerciale coloniale, devenir courtier en diamants ou gérer une plantation, et ainsi s'assurer une fortune.

La transition vers l'indépendance a bouleversé ces arrangements, sans pour autant les faire disparaître entièrement. Mais l'ombre protectrice de l'État colonial s'est dissipée, de nombreux ex-colons sont partis en tant que « rapatriés », et ceux qui sont restés ont dû s'adapter aux nouvelles règles²⁶. Du fait du manque d'informations historiques, il est difficile de dire si certains Européens se sont tournés vers la criminalité après les indépendances, constatant que leurs sources de revenus légales et lucratives étaient désormais illégales. Cependant, l'intersection la plus révélatrice pourrait être celle entre l'indépendance des États africains et l'essor de la criminalité transnationale organisée, qui s'est développée après la Prohibition et l'adoption du Harrison Narcotics Act de 1914 aux États-Unis²⁷. Lorsque le système colonial a décliné au milieu du XX^e siècle, un nouveau mécanisme a émergé pour organiser les flux de marchandises convoitées.

Bien sûr, les modalités de migration des Européens vers l'Afrique ont été variées, et comprendre ces variations permet de dresser un tableau plus clair de la diversité de l'engagement criminel sur le continent. Une étude précédente d'ENACT, qui analysait le mouvement et l'installation d'acteurs criminels en Afrique, a évalué le niveau de ressources et d'organisation des criminels migrants pour en dégager une structure composée de quatre catégories distinctes d'acteurs²⁸:

- **Fugitifs** : acteurs criminels disposant de ressources financières significatives, mais contraints ou poussés à se déplacer. Ils quittent leur pays dans l'urgence et arrivent avec peu de préparation et sans objectif stratégique clair. Cette

situation les amène à utiliser leurs fonds pour s'acheter une protection locale, notamment auprès de responsables politiques.

- **Familles** : opérateurs criminels dotés de ressources importantes et d'opérations bien établies dans leur pays d'origine, qui migrent pour étendre stratégiquement leurs activités. Le terme « famille » ne fait pas référence au déplacement d'un groupe familial ou apparenté, mais s'inspire du sens mafieux du mot : il s'agit de représentants d'un groupe criminel fermé agissant sur instruction, avec les ressources nécessaires pour développer des marchés illicites. Par son approche, ce groupe est sans doute celui qui rappelle le plus les activités précoloniales, axées sur la gestion des ressources et la recherche d'accords avec les élites locales pour enrichir les parties prenantes restées au pays.
- **Chasseurs de fortune** : acteurs criminels « poussés » par le manque d'opportunités économiques ou par la pression des forces de l'ordre à se déplacer, emportant avec eux peu de ressources. Cette quête les conduit souvent à préférer des activités hautement entrepreneuriales et des collaborations avec des acteurs criminels locaux. Cependant, ces acteurs peinent parfois à exploiter pleinement les opportunités en raison de leur manque de capital.
- **Franchisés** : acteurs criminels qui migrent dans le cadre de réseaux plus larges, mais avec peu de ressources propres. Ils sont généralement liés à des organisations criminelles plus vastes, basées ailleurs, qui repèrent des opportunités de développer de nouveaux marchés ou acceptent de voyager dans ce but. Ces arrangements ressemblent à un système de « franchise », où des entrepreneurs criminels se déplacent pour se positionner comme intermédiaires d'un réseau plus large et paient, de gré ou de force, pour ce privilège.

Ces quatre catégories permettent de comprendre les vagues successives de migration criminelle européenne vers l'Afrique, qui, dans de nombreux cas, ont suivi des schémas migratoires initiés dès le XIXe siècle (voir la chronologie).

Un aspect essentiel de ces migrations doit être souligné. Contrairement à d'autres réseaux criminels étrangers qui se sont implantés en Afrique, la criminalité organisée européenne n'a jamais afflué en grand nombre. Elle n'a jamais atteint la masse critique nécessaire pour former une organisation quasi autonome ou monopoliser un marché, à l'inverse, par exemple, de l'Afrique du Sud dans les années 1990, où les triades chinoises ont pris le contrôle des marchés de l'ormeau et des ailerons de requin, tandis que la criminalité organisée nigériane dominait le trafic de drogue et le trafic sexuel²⁹. À l'exception de l'Afrique du Sud, qui a accueilli des diasporas européennes récemment arrivées en nombre significatif au cours des dernières décennies, et de Malindi au Kenya, les criminels organisés européens ne peuvent pas compter sur de grandes communautés diasporiques comme réseaux de soutien³⁰.

En conséquence, les criminels organisés européens n'ont pas pris le contrôle des marchés illicites locaux, mais se sont plutôt insérés à des points stratégiques des flux illégaux, ont offert certaines expertises ou ont formé des alliances avec des acteurs locaux³¹. Comme les sections suivantes le montrent, il existe une grande variété dans ces approches, mais deux points clés émergent.

Premièrement, les Européens en quête de fortune rencontrent généralement les défis les plus ardu斯 pour s'implanter. Comme l'illustrent les exemples ci-dessous, ces acteurs attirent souvent une attention indésirable et manquent du soutien officiel ou officieux nécessaire pour se protéger des forces de l'ordre ou des réseaux criminels rivaux. Les carrières de plusieurs de ces acteurs européens ont souvent été brèves et violentes.

Deuxièmement, les fugitifs et, en particulier, les acteurs liés à des « familles » criminelles ont les meilleures chances de réussite. Les fugitifs disposant de financements adéquats et capables d'établir des connexions peuvent obtenir une protection contre les pressions des forces de l'ordre locales et internationales, souvent pendant de nombreuses années. Les acteurs liés à des « familles » bénéficient d'un soutien organisationnel qui leur assure une protection locale et un accès aux chaînes d'approvisionnement illicites, les protégeant des risques au niveau de la rue, même s'ils doivent tout de même composer avec d'autres acteurs.

La carrière de plusieurs acteurs européens a été sanglante et brève

Figure 2 : La criminalité organisée européenne en Afrique depuis la Seconde Guerre mondiale



Cette frise chronologique présente les principaux événements liés au crime organisé européen en Afrique depuis la Seconde Guerre mondiale. On peut les répartir en trois grandes phases. La première, juste après le conflit, est marquée par l'arrivée d'Italiens et d'Européens de l'Ouest. La deuxième, dans les années 1990, voit l'implantation de figures du crime organisé des Balkans occidentaux. La troisième est plus composite : elle inclut des Européens de l'Est (notamment des Bulgares) ainsi que de nouveaux arrivants italiens et originaires des Balkans occidentaux. Contrairement aux phases précédentes, ces derniers ne viennent plus en fugitifs, mais comme familles ou acteurs en quête d'opportunités économiques en Afrique.

Principaux acteurs criminels européens

Cette section présente un aperçu de plusieurs groupes de criminalité organisée européenne devenus actifs en Afrique au cours des cinq dernières décennies : les Italiens, les criminels des Balkans occidentaux et ceux d'Europe de l'Est. D'autres nationalités européennes sont, bien sûr, également impliquées dans des activités criminelles en Afrique, mais souvent à titre individuel ou en petits groupes.

Bien que cette analyse soit organisée par nationalité, plusieurs caractéristiques géographiques se distinguent. L'Afrique de l'Ouest semble être le principal foyer de l'engagement criminel européen, les Européens s'y insérant stratégiquement dans des marchés illicites allant du trafic de drogue (notamment la cocaïne et les drogues de synthèse) au blanchiment d'argent et au traitement illégal de déchets (voir ci-dessous). L'Afrique de l'Ouest pourrait également émerger comme une base pour les fugitifs, comme l'illustrent deux cas récents en Sierra Leone impliquant un baron de la drogue néerlandais et un criminel britannique cherchant refuge dans ce pays³². Cependant, cette prépondérance prêtée à l'Afrique de l'Ouest doit être nuancée par le fait que la plupart des recherches sur les activités européennes ont été menées dans cette région. D'autres régions pourraient également connaître une pénétration européenne significative, mais moins documentée.

En Afrique du Sud, les criminels européens opèrent principalement en marge de la criminalité organisée, en tant qu'intermédiaires, au service de parrains locaux ou dans des activités de blanchiment d'argent. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que le marché de la drogue y est dominé par des acteurs plus puissants et mieux organisés. Le commerce de détail est contrôlé par la criminalité organisée nigériane, tandis que le commerce de gros implique des cartels colombiens et mexicains, qui auraient des représentants sur place en Afrique du Sud³³. Bien que la route de la cocaïne en provenance d'Amérique latine vers l'Australie, via l'Afrique du Sud, soit l'une des plus lucratives au monde, il se peut que les Européens n'aient pas les connexions nécessaires ou la volonté d'exploiter cette route, contrairement à la filière Afrique de l'Ouest-Europe.

En Afrique de l'Est, la criminalité organisée italienne a été associée au trafic de cocaïne, et dans une moindre mesure d'héroïne, au Kenya et à Zanzibar³⁴. La présence italienne à Zanzibar a commencé à la fin des années 1990, lorsque la mafia s'est déplacée depuis Mombasa en raison de l'attention accrue des forces de l'ordre américaines, et a commencé à utiliser le port de l'île pour les expéditions d'héroïne et de cocaïne. Bientôt, l'île est devenue un point d'entrée majeur pour les drogues en Afrique de l'Est et a connu une hausse de la consommation locale. Les criminels italiens semblent être principalement impliqués dans le transit des cargaisons, géré en collaboration avec la criminalité organisée nigériane, plutôt que dans la vente au détail³⁵. Le Kenya a également servi de refuge à divers criminels, bien que, semble-t-il, rarement à des figures majeures de la criminalité organisée. Une évaluation de la GI-TOC sur les fugitifs européens expulsés ou extradés du Kenya entre 2017 et 2023 a révélé que la plupart se cachaient pour des crimes financiers, souvent des fraudes fiscales ou des crimes violents, même si certains acteurs de la criminalité organisée pourraient encore être identifiés à l'avenir³⁶.

L'engagement des criminels européens en Afrique du Nord repose sur la proximité entre les deux continents, les Européens agissant souvent comme prestataires logistiques pour le trafic de drogue, de carburant et de cigarettes entre l'Afrique et l'Europe³⁷. Par exemple, les groupes criminels organisés espagnols et italiens ont joué un rôle majeur dans le transport et la commercialisation de la résine de cannabis marocain vers l'Europe. La Camorra et la 'Ndrangheta sont impliquées dans ce commerce, ainsi que dans le trafic de cocaïne du Maroc vers l'Italie. Des enquêtes italiennes ont également révélé des liens entre des organisations criminelles marocaines et de plus petits réseaux italiens, tels que la Nuova Camorra Organizzata en Campanie et la Quarta Mafia Foggiana dans les Pouilles³⁸. Dans le cadre de ces activités, les groupes marocains impliqués maintiennent une certaine présence en Italie. L'Afrique du Nord constitue également une base pour les fugitifs, en particulier pour les Italiens (voir ci-dessous)³⁹.

Aujourd'hui, l'activité criminelle européenne directe sur le territoire nord-africain est relativement rare, la plupart des activités criminelles au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye étant menées par des ressortissants de ces pays⁴⁰. La majeure partie de l'activité criminelle européenne en Afrique du Nord provient de membres de la « Mocro Mafia », basée aux Pays-Bas et en Belgique, ou de la « DZ Mafia », basée en France, respectivement au Maroc et en Algérie.

La criminalité organisée italienne

Les Italiens ont depuis longtemps tracé une voie vers l'Afrique, initialement vers les pays situés de l'autre côté de la Méditerranée. Dès le XIX^e siècle, des Italiens, et en particulier des Siciliens, ont commencé à s'installer en Tunisie, leur nombre atteignant par moments jusqu'à 100 000 personnes, tandis que l'Égypte et l'Algérie figuraient également parmi les destinations prisées⁴¹. L'émigration s'est encore intensifiée après que l'Italie eut pris le contrôle de territoires en Érythrée, en Somalie italienne, en Libye et en Éthiopie. Au total, environ 460 000 Italiens ont migré en Afrique entre 1876 et 1976, bien que le pic migratoire ait pris fin avec la Seconde Guerre mondiale⁴².

À l'autre extrémité du continent, l'Afrique du Sud est également devenue une destination, parfois « l'étape suivante » pour les migrants italiens en provenance d'Érythrée et d'autres pays africains. Bien que quelque

Les Européens agissent souvent comme prestataires logistiques pour le trafic de drogue

peu réduite par rapport aux années précédentes, la communauté italienne en Afrique du Sud était la plus importante de toutes les communautés italiennes en Afrique en 2022⁴³. Un afflux significatif a eu lieu dans les années 1950, lorsque, face aux difficultés économiques dans le sud de l'Italie, et en particulier en Sicile, de nombreux Italiens se sont rendus en Afrique du Sud pour y travailler, souvent dans les mines⁴⁴.

Des éléments constitutifs de la criminalité organisée auraient accompagné la vague migratoire des années 1950, bien que les preuves manquent. La vague suivante de criminalité organisée italienne en Afrique, dans les années 1980 et 1990, a été plus importante, alors que la pression des forces de l'ordre poussait des fugitifs et des chasseurs de fortune vers le continent, tant des criminels ordinaires que des figures organisées, une tendance qui persiste encore aujourd'hui⁴⁵.

Fugitifs et chasseurs de fortune

Les fugitifs et chasseurs de fortune italiens sont largement dispersés à travers le continent, se rendant souvent dans des pays où existent des communautés italiennes préétablies ou où il est plus facile de bénéficier d'une protection locale. En Afrique de l'Est, la présence au Kenya d'une grande communauté italienne, en particulier dans la ville balnéaire de Malindi⁴⁶, et la complaisance de certains responsables locaux en ont fait une destination privilégiée pour les fugitifs. Fuyant une condamnation pour trafic de drogue en Italie, Alberto Fulvio est arrivé au Kenya en 1993 et a acquis la nationalité kényane⁴⁷. Il a fallu attendre 24 ans avant qu'il ne soit finalement expulsé.

Plusieurs arrestations notables de fugitifs italiens ont également eu lieu en Afrique du Nord, tant parmi les grandes figures que les criminels de petit rang, en particulier au Maroc et en Tunisie, où une forte diaspora italienne est présente depuis longtemps⁴⁸. Cependant, le fugitif italien le plus emblématique en Afrique reste sans doute Vito Palazzolo en Afrique du Sud.

Plus de 1,6 milliard de dollars américains d'héroïne ont été écoulés illégalement durant les années 1970 et 1980

Vito Palazzolo était lié à la « Pizza Connection », une vaste opération de trafic d'héroïne et de blanchiment d'argent dans les années 1970 et 1980, reliant les clans de la Cosa Nostra aux familles mafieuses américaines, en particulier les Bonanno⁴⁹. Ce réseau organisait la production d'héroïne dans des laboratoires clandestins en Sicile et sa distribution à travers les États-Unis via un réseau de pizzerias, ce qui a valu son nom à l'affaire⁵⁰. On estime que plus de 1,6 milliard de dollars américains d'héroïne ont été écoulés illégalement durant cette période⁵¹.

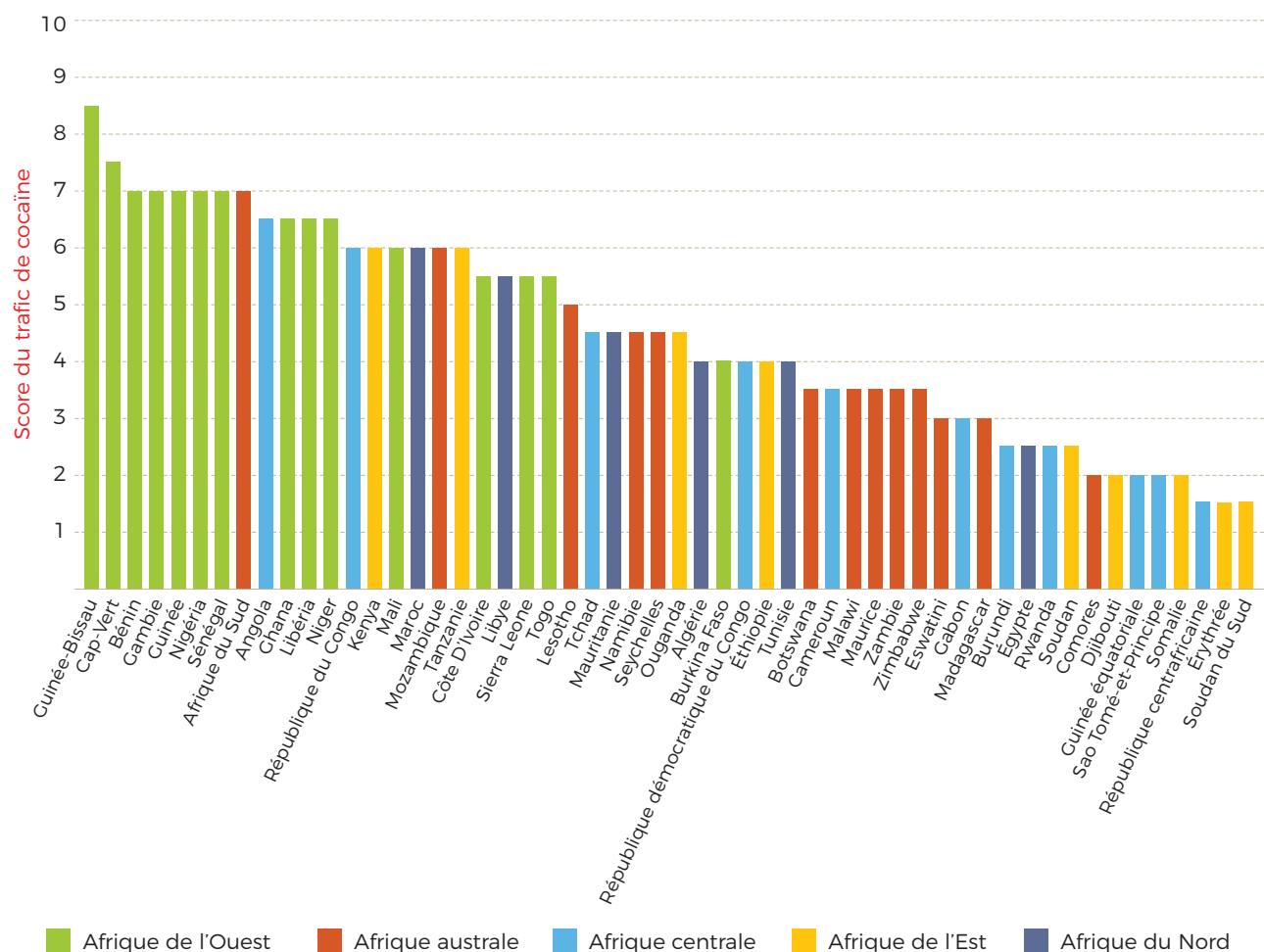
Condamné et emprisonné, Vito Palazzolo s'est évadé lors d'une permission de Noël et s'est immédiatement rendu en Afrique du Sud. Fortune à l'appui, il a rapidement obtenu un statut de résident, puis un passeport sud-africain, et s'est attaché à s'assurer une protection officielle. Peu après son arrivée, il a rencontré plusieurs ministres ainsi que le président P.W. Botha en personne⁵². Fait tout aussi révélateur, il a également été en contact avec le responsable de la lutte contre la criminalité organisée au sein de la police sud-africaine⁵³.

La transition démocratique spectaculaire de l'Afrique du Sud n'a pas déstabilisé Vito Palazzolo. Il a étendu ses intérêts commerciaux, dont, semble-t-il, quatre concessions diamantifères en Angola, et a rapidement établi des liens avec le milieu criminel en plein essor. Il recevait les chefs de gangs locaux dans un café du front de mer du Cap, un lieu très fréquenté. De façon intéressante, c'est lui qui a suggéré à Cyril Beeka, alors le plus puissant parrain du crime en Afrique du Sud, qu'il pourrait y avoir des opportunités de racket dans le milieu florissant de la drogue au Cap, un conseil que Beeka a suivi. En retour, Beeka a fourni les « soldats » nécessaires aux opérations de la Cosa Nostra en Afrique du Sud, structurées autour d'un noyau de huit personnes dirigé par Palazzolo⁵⁴.

Les connexions de Palazzolo lui ont été très utiles. Malgré son statut de fugitif recherché par les autorités italiennes, il a pu vivre relativement librement en Afrique du Sud, résistant à des arrestations périodiques. Palazzolo n'a jamais été condamné en Afrique du Sud et a toujours nié tout lien avec la criminalité organisée. Il a finalement été arrêté et extradé vers l'Italie en 2012, alors qu'il se trouvait à Bangkok, après une carrière au cours de laquelle il aurait blanchi 1,5 milliard de dollars américains pour la Cosa Nostra⁵⁵.

Acteurs liés à des « familles » en Afrique de l'Ouest

Figure 3 : Scores du trafic de cocaïne dans les régions africaines, 2023



Source : Indice mondial du crime organisé 2023

Les acteurs italiens liés à des « familles » criminelles, se déplaçant avec des ressources dans le cadre d'une organisation plus large, ont également exercé une influence significative en Afrique de l'Ouest. Les réseaux italiens, en particulier la 'Ndrangheta, mais aussi la Camorra, y sont solidement implantés depuis longtemps, principalement en lien avec le trafic de cocaïne. Cependant, ils diversifient désormais leurs activités vers d'autres marchés, licites et illicites, notamment des opérations de blanchiment d'argent. Des éléments probants indiquent également qu'un réseau italien, le groupe Mafia Capitale, tente de s'implanter dans le secteur de l'or et des pierres précieuses, exportant ces marchandises d'Afrique vers l'Italie⁵⁶. La 'Ndrangheta opère en Afrique de l'Ouest en s'appuyant sur deux mécanismes principaux : la présence stable de ses membres dans certains pays de la région et le recours à des intermédiaires de confiance, établis grâce aux visites de membres des clans familiaux de la 'Ndrangheta.

Depuis les années 1990, la cocaïne a profondément transformé le paysage criminel en Afrique de l'Ouest. Selon l'Indice du crime organisé, sur les 12 pays africains présentant les scores les plus élevés en matière de trafic de cocaïne, 10 se situent en Afrique de l'Ouest (voir figure 3)⁵⁷. Les enquêtes menées par les forces de l'ordre internationales et régionales révèlent que des factions de la 'Ndrangheta semblent participer au trafic de cocaïne dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal, le Niger, le Ghana, la Côte d'Ivoire et potentiellement le Cap-Vert⁵⁸. La Côte d'Ivoire constitue un bastion de la 'Ndrangheta.

en Afrique de l'Ouest, servant à la fois de point de transit pour la cocaïne et de plaque tournante pour le blanchiment d'argent. Dans ce pays, la 'Ndrangheta investit dans les secteurs de la construction, de la restauration, de l'exploitation forestière, des travaux publics et du développement routier.

Parmi les enquêtes étayant cette analyse, l'opération « Spaghetti Connection » menée par la police italienne en 2018 a mis au jour un réseau bien établi de la 'Ndrangheta, qui importait de la cocaïne du Brésil depuis 2014 en utilisant plusieurs sociétés-écrans⁵⁹. En septembre 2018, une tonne de cocaïne a été saisie au port de Santos, dissimulée dans un envoi de machines lourdes destiné à une entreprise d'Abidjan, en Côte d'Ivoire⁶⁰. Selon des sources journalistiques d'investigation, ce trafic aurait été orchestré par membre de la 'Ndrangheta issu du clan Romeo-Staccu de San Luca. Il était soutenu par plusieurs individus basés à Abidjan, dont un importateur italien opérant avec un partenaire commercial ivoirien. Des enquêtes italiennes antérieures avaient également identifié le clan Comisso comme actif à Abidjan, notamment par l'installation apparente de membres de la famille dans la ville dès 2015⁶¹.

L'opération « Eureka » est une enquête de trois ans ayant abouti à l'arrestation de 130 membres présumés de la 'Ndrangheta en Europe en mai 2023

L'opération « Eureka », une enquête de trois ans ayant abouti à l'arrestation de 130 membres présumés de la 'Ndrangheta en Europe en mai 2023, a fourni des renseignements supplémentaires sur les activités de la 'Ndrangheta en Côte d'Ivoire⁶². Des messages cryptés interceptés en janvier 2021 entre des membres de la famille Bruzzaniti-Palamara-Morabito révélaient des discussions sur des actifs immobiliers, dont une propriété côtière et des restaurants, parmi lesquels des pizzerias détenues en Afrique. Bien que l'emplacement exact de ces actifs ne soit pas précisé dans les échanges, l'enquête plus large a montré que ce clan était particulièrement actif en Côte d'Ivoire.

Bartolo Bruzzaniti, un membre central du clan, était enregistré comme résident en Côte d'Ivoire depuis 2017⁶³. Surnommé « Africa » par le clan, il se vantait, dans des messages cryptés, de « savoir sur quelles touches appuyer en Afrique » et se présentait comme capable de faire transiter des marchandises et d'acheter une protection sur le continent. Bien que son affiliation principale soit avec le clan Bruzzaniti-Palamara-Morabito, il agit comme intermédiaire pour une large gamme d'acteurs, y compris d'autres clans de la 'Ndrangheta. Il est donc extrêmement probable qu'il ait servi de point nodal en Afrique de l'Ouest pour plusieurs clans de la région.

Bruzzaniti considérait également la Côte d'Ivoire comme un lieu stratégique pour échapper aux forces de l'ordre. Il avait suggéré à l'un des plus grands trafiquants de cocaïne vers l'Europe de se réinstaller en Côte d'Ivoire, où Bruzzaniti affirmait pouvoir garantir son impunité⁶⁴. Bruzzaniti lui-même a été arrêté au Liban en juillet 2023⁶⁵. Il reste à voir l'impact que cette arrestation aura sur le réseau, mais étant donné l'intégration solide des clans de la 'Ndrangheta, la Côte d'Ivoire devrait rester une plateforme opérationnelle clé pour eux en Afrique de l'Ouest.

Des preuves plus récentes, bien que moins établies, suggèrent également une implication potentielle de la 'Ndrangheta dans le trafic de cocaïne via le « hub occidental », qui comprend le Sénégal, la Guinée, la Guinée-Bissau⁶⁶, la Gambie⁶⁷ et le Cap-Vert. L'opération « Imperium » a identifié un entrepreneur, étroitement lié au clan Mancuso, détenant des investissements dans des usines de transformation de poisson au Cap-Vert⁶⁸. Une enquête distincte a par ailleurs révélé l'implication de membres de la 'Ndrangheta dans un projet d'exportation illégale d'or du Sénégal vers l'Italie⁶⁹.

« Nouvelles mafias » : les Balkans occidentaux et l'Europe de l'Est

Fugitifs et chasseurs de fortune

La première vague des « nouvelles mafias » en provenance des Balkans et de l'Europe du Sud-Est vers l'Afrique a été motivée par des facteurs géopolitiques au début des années 1990. Pour les groupes

serbes, il s'agissait de l'effondrement de la Yougoslavie ; pour les groupes bulgares, de la chute de l'Union soviétique ; et pour les Albanais, de la fin du régime communiste d'Enver Hoxha.

De nombreux criminels des Balkans ont rejoint l'Afrique du Sud au début des années 1990⁷⁰. Beaucoup de Serbes se sont installés à Johannesburg et dans la riche banlieue de Bedfordview. Cette ville, située à proximité de l'aéroport OR Tambo, offrait plusieurs avantages : une forte diaspora européenne, notamment chypriote et grecque, une atmosphère agréable et haut de gamme, et, non des moindres, un point de rencontre pour les criminels locaux, dont beaucoup avaient grandi dans les quartiers pauvres environnants en rêvant de s'installer à Bedfordview⁷¹.

L'un des fugitifs serbes les plus notoires en Afrique du Sud fut Dobrosav Gavrić, un ancien policier aux liens étroits avec le milieu criminel serbe, accusé d'avoir tué le commandant paramilitaire serbe Željko Ražnatović, alias Arkan, en 2000. (Arkan avait été inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour crimes contre l'humanité.) Gavrić avait été condamné à 35 ans de prison, mais s'était enfui de Serbie en 2006⁷².

En Afrique du Sud, Gavrić a adopté une nouvelle identité et a commencé à travailler comme chauffeur et garde du corps pour Cyril Beeka. Il était à ses côtés en mars 2011 lorsque Beeka a été assassiné⁷³. Lors de l'enquête policière qui a suivi, la véritable identité de Gavrić a été révélée, et il a été emprisonné, passant ensuite des années à tenter d'empêcher son extradition vers la Serbie⁷⁴.

L'histoire de Gavrić illustre les risques encourus par les fugitifs et les chasseurs de fortune tentant de se forger une carrière criminelle en Afrique du Sud, et son cas est loin d'être isolé. Entre 2018 et 2020, une guerre des gangs a éclaté au sein de la communauté criminelle serbe de Johannesburg, entraînant cinq assassinats ciblés entre avril 2018 et mars 2019. L'assassinat en juillet 2019 de l'ancien footballeur Marc Batchelor, lié au ressortissant serbe Ivan Djordjevic (lui-même assassiné en avril 2019), pourrait également être lié à un groupe criminel serbe. Des rumeurs suggèrent que les deux hommes étaient impliqués dans la disparition d'une tonne de cocaïne expédiée en Afrique du Sud par des Serbes⁷⁵. Trois autres meurtres liés à l'Afrique du Sud ont eu lieu en Serbie. Bien que certains aient spéculé sur un lien avec le meurtre d'Arkan, la réalité, plus prosaïque, est que ces meurtres étaient probablement le résultat de conflits entre trafiquants de drogue impliquant des associés de Gavrić en Afrique du Sud.

Aujourd'hui, la position relativement dominante autrefois occupée par les réseaux criminels serbes en Afrique du Sud a été largement reprise par des ressortissants bulgares, venus pour des raisons similaires : il s'agit de fugitifs tentant d'échapper à la justice dans leur pays d'origine. Le réseau bulgare plus large en Afrique du Sud comprend des figures criminelles éminentes impliquées à la fois dans le trafic de drogue, principalement de cocaïne, et dans des fraudes sophistiquées⁷⁶. Comme pour les Serbes, la présence des Bulgares s'est accompagnée d'une série de meurtres spectaculaires dans le milieu criminel, cette fois au Cap. En 2018, Angelo Dimov, un fraudeur notoire impliqué dans le clonage de cartes bancaires, a été retrouvé assassiné avec son épouse dans les quartiers résidentiels huppés du sud de la ville⁷⁷. En mai 2023, Krasimir Kamenov, un puissant parrain bulgare, a également été tué au Cap⁷⁸.

Si ces meurtres reflètent en partie l'extrême violence du milieu criminel sud-africain, ils mettent également en lumière les risques encourus par les criminels opérant loin de leur pays d'origine. Sans ressources, statut ou soutien, les entreprises criminelles de cette vague de fugitifs serbes et bulgares ont pu générer des profits, mais leurs carrières ont été de courte durée. Cependant, en Afrique de l'Ouest, une autre vague de criminels des Balkans occidentaux s'est développée, bénéficiant cette fois d'un soutien organisationnel et de connexions bien plus solides.

L'assassinat en juillet 2019 de l'ancien footballeur Marc Batchelor, lié au ressortissant serbe Ivan Djordjevic, pourrait également être lié à un groupe criminel serbe

Radovan Krejčíř, l'aspirant parrain tchèque

Bedfordview a également été la destination de Radovan Krejčíř, un ressortissant tchèque qui a fui son pays en 2005 et est arrivé en Afrique du Sud en 2007, où il a été arrêté en vertu d'une notice rouge d'Interpol. Il a partagé une cellule avec George Louca, un criminel chypriote disposant de connexions locales, qui l'a aidé à construire un réseau à Bedfordview regroupant des criminels, des hommes d'affaires et des fonctionnaires corrompus, un processus facilité par les démonstrations ostentatoires de richesse de Krejčíř. En constituant son réseau, Krejčíř s'est doté des moyens de se livrer à des activités criminelles ciblées, notamment la fraude bancaire et le trafic de méthamphétamine⁷⁹.

Cependant, la situation a rapidement dégénéré. La forte visibilité de Krejčíř et ses liens présumés avec la violence ont fini par le perdre, effrayant ses associés et le rendant vulnérable face aux forces de l'ordre. Il a été lié à de nombreux meurtres, dont celui de Beeka, qu'il avait précédemment engagé comme consultant en sécurité, et a été la cible d'au moins trois tentatives d'assassinat. Il a été condamné à 35 ans de prison en 2013 pour tentative de meurtre et trafic de drogue⁸⁰.

Franchisés en Afrique de l'Ouest

Le déplacement des acteurs de la 'Ndrangheta et des Balkans occidentaux vers l'Afrique de l'Ouest a été davantage motivé par des opportunités commerciales que par des tentatives de fuir des situations défavorables dans leurs pays d'origine. Cependant, il convient d'effectuer une distinction importante. Les membres de la 'Ndrangheta qui se sont installés en Afrique de l'Ouest étaient des acteurs liés à des « familles », en ce sens qu'ils pouvaient compter sur un soutien organisationnel massif en Europe et à l'échelle mondiale. En revanche, les réseaux des Balkans occidentaux sont plus petits, moins hiérarchisés et moins institutionnalisés, ce qui en fait davantage des « franchisés », c'est-à-dire des acteurs qui se déplacent dans le cadre de réseaux criminels plus larges, avec peu de ressources, dans le but de développer de nouveaux marchés. Ces acteurs s'appuient sur l'étendue de leur organisation en Europe et en Amérique latine, où les criminels des Balkans occidentaux se sont implantés en amont pour orienter les flux de cocaïne, ainsi que sur d'autres groupes de criminalité organisée, en particulier la 'Ndrangheta⁸¹.

La présence de groupes criminels des Balkans dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Cap-Vert, remonte à de nombreuses années. Cependant, la présence albanaise, en particulier, semble s'intensifier, à nouveau en lien avec le trafic de cocaïne en provenance du Brésil, via l'Afrique de l'Ouest, vers l'Europe, en collaboration avec la 'Ndrangheta⁸². Cela n'a rien de surprenant, étant donné le rôle significatif que jouent les réseaux criminels albanaise dans l'approvisionnement du marché européen en cocaïne⁸³. Par exemple, une saisie de 805 kg de cocaïne au large des côtes de Dakar, au Sénégal, en février 2023, a été attribuée à une organisation albanaise basée en Espagne, travaillant en collaboration avec la 'Ndrangheta⁸⁴.

Les réseaux criminels albanais jouent un rôle important dans l'approvisionnement du marché européen en cocaïne

L'un des ressortissants albanaise liés à cette affaire, qui possédait également des résidences en Espagne et en Italie, a effectué au moins une visite exploratoire en Gambie avant la tentative d'expédition de la marchandise. Lors de cette visite, il a étudié les procédures d'ouverture de comptes bancaires et d'obtention de permis de séjour, ce qui suggère une intention d'établir une présence à moyen terme dans le pays. Des éléments préliminaires indiquent également l'implication de membres du réseau dans des États voisins, notamment le Sénégal⁸⁵. L'analyse des données SkyECC a par ailleurs révélé que des individus albanophones semblent avoir une présence significative en Guinée, où le trafic de cocaïne bénéficie d'une protection à très haut niveau⁸⁶.

Des enquêtes ont mis au jour un important réseau brésilien collaborant avec des trafiquants albanais pour coordonner le transport de cocaïne depuis les ports de Rio Grande et Itajaí, au Brésil, vers l'Europe, en transitant parfois par l'Afrique de l'Ouest⁸⁷. Au moins deux envois ont été transbordés dans les eaux au large du « hub occidental ». Les documents d'enquête mentionnent un transbordement au large des côtes de la Guinée-Bissau ou de la Sierra Leone, comme ces pays ne partagent pas de frontière, l'emplacement exact reste incertain. Le deuxième envoi, intercepté le 30 novembre 2022, a abouti à la saisie de 4,6 tonnes de cocaïne⁸⁸.

Ce réseau, soupçonné d'avoir acheminé au moins sept tonnes de stupéfiants vers l'Europe, approvisionnait un ressortissant albanaise. Les enquêtes se poursuivent, et l'étendue de l'implantation du réseau en Sierra Leone ou dans les pays limitrophes demeure indéterminée. Toutefois, la récurrence des lieux de transbordement suggère que le réseau pourrait entretenir des liens avec l'un des États côtiers afin de faciliter les opérations de transfert.

Des éléments récents font également état d'un réseau albanaise, français et belge opérant au Sénégal et impliqué dans le trafic international de cocaïne. Le réseau a été démantelé en janvier 2024⁸⁹. Selon des sources policières, ce cartel opérait au Sénégal depuis de nombreuses années. Bien que d'origine albanaise, le réseau est basé en Belgique et à Dubaï⁹⁰. Les membres du cartel actifs au Sénégal étaient pour la plupart des binationaux, franco-belges ou franco-américains. Le réseau dissimulait la cocaïne dans des colis de friperie, expédiés de Dakar vers la Belgique et Dubaï avec l'aide de leurs agents binationaux⁹¹. La drogue était ensuite récupérée par des membres albanaise du réseau.

Sur l'axe Cap-Vert-Brésil, les groupes monténégrois ont pris une place plus importante, opérant en partenariat avec le groupe criminel organisé brésilien Primeiro Comando da Capital (PCC)⁹². Les marins monténégrois semblent jouer un rôle disproportionné dans le trafic maritime de cocaïne, s'appuyant sur un vivier estimé à 7 000 ressortissants travaillant pour des compagnies maritimes internationales⁹³. Comme les transbordements ont généralement lieu à une distance significative de l'archipel du Cap-Vert, le degré d'implantation de ces réseaux sur les îles reste incertain et fait l'objet d'enquêtes. Le PCC a également établi des alliances avec d'autres groupes criminels des Balkans, notamment le puissant clan monténégro-serbe Šarić⁹⁴, qui utilise également des routes passant par l'Afrique de l'Ouest.

Les marins monténégrois semblent jouer un rôle disproportionné dans le trafic maritime de cocaïne, s'appuyant sur un vivier estimé à 7 000

Le trafic de cocaïne au Mali

Miguel Ángel Devesa Mera, ancien policier de la brigade de Vigo, a franchi la « ligne bleue » en choisissant de basculer dans la criminalité. Il était lié au réseau de José Prado, surnommé Sito Miñanco, un puissant parrain espagnol qui lui aurait confié la responsabilité des opérations en Afrique, en liaison avec le réseau colombien.

Devesa s'est établi au Mali en 2008 en tant qu'homme d'affaires et a commencé à acheter de la cocaïne aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). La drogue était exportée par voie aérienne et maritime depuis le Venezuela vers les côtes de l'Afrique de l'Ouest, avant d'être acheminée vers l'Europe⁹⁵. Le réseau de Devesa a attiré l'attention des autorités espagnoles après l'affaire « air cocaïne » de 2009, lorsqu'un Boeing 727 parti du Venezuela s'est écrasé dans le désert malien avec 10 tonnes de cocaïne à bord⁹⁶.

Arrêté en 2010 alors qu'il découpait le corps d'un associé colombien, Devesa a été libéré un an plus tard. Il a été de nouveau arrêté en avril 2022 en Côte d'Ivoire pour trafic de cocaïne, après quoi les autorités ivoiriennes ont saisi plus de deux tonnes de cocaïne. En 2024, il a été condamné à 10 ans de prison assortis de plus de 91 millions d'euros de dommages et intérêts à l'État⁹⁷.

On signale une augmentation de la disponibilité d'ecstasy en provenance des Pays-Bas dans plusieurs pays de la côte ouest-africaine

Flux illicites d'Europe vers l'Afrique

Si la section précédente s'est concentrée sur la migration de la criminalité organisée européenne vers l'Afrique, les flux illicites à destination de l'Afrique constituent une autre dimension essentielle de cette relation. Deux flux majeurs se distinguent : les drogues de synthèse illicites et les déchets illégaux.

S'agissant des drogues de synthèse, on signale une augmentation de la disponibilité d'ecstasy en provenance des Pays-Bas dans plusieurs pays de la côte ouest-africaine, notamment la Gambie et la Guinée-Bissau. À ce jour, il n'existe pas de données consolidées sur la présence de réseaux criminels européens basés en Afrique de l'Ouest et liés à ces flux, qui semblent transiter principalement par voie aérienne et via des réseaux fragmentés. Néanmoins, il est probable que les réseaux criminels européens interviennent de plus en plus dans le trafic de drogues de synthèse entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest. Les échanges avec Europol ont mis en lumière l'implication probable de réseaux néerlandais structurés dans le trafic d'ecstasy vers l'Afrique de l'Ouest, ainsi que dans des échanges d'ecstasy contre de la cocaïne avec des groupes brésiliens, vraisemblablement le Primeiro Comando da Capital (PCC).

Une autre drogue d'origine européenne gagnant du terrain en Afrique de l'Ouest est le kush, une drogue de rue extrêmement puissante, généralement composée de cannabis mélangé à des substances synthétiques, comme des opioïdes. Son utilisation a augmenté de manière spectaculaire, conduisant les présidents de la Sierra Leone et du Libéria à déclarer des états d'urgence nationaux en 2024 en raison de son impact⁹⁸. Une enquête approfondie de la GI-TOC a identifié le Royaume-Uni et les Pays-Bas comme des points d'origine majeurs du kush à base de cannabinoïdes synthétiques destiné à l'Afrique de l'Ouest (voir figure 4)⁹⁹.

Parallèlement, il existe depuis longtemps un flux de déchets illégaux en provenance d'Europe vers l'Afrique, souvent qualifié de « colonialisme toxique », persiste¹⁰⁰. Un trafic de déchets électroniques depuis l'Europe a été enregistré dans plusieurs localités africaines, en particulier en Afrique de l'Ouest¹⁰¹. Des exportations illégales de déchets plastiques en provenance d'Europe vers le Ghana, la Tunisie et l'Afrique du Sud ont également été signalées¹⁰². La plupart de ces déversements sont effectués par des entreprises légalement enregistrées, mais des groupes de criminalité organisée italiens, connus sous le nom d'« éco-mafias », ont également été associés au traitement illégal de déchets en Afrique, en particulier en Afrique du Nord¹⁰³.

Figure 4 : Routes internationales du trafic de kush vers la Sierra Leone



Source : L Bird Ruiz Benitez de Lugo et K de Bruijne, *Kush en Sierra Leone : le défi croissant des drogues synthétiques en Afrique de l'Ouest*, Initiative mondiale, février 2025

Le crime entre, l'argent sort ?

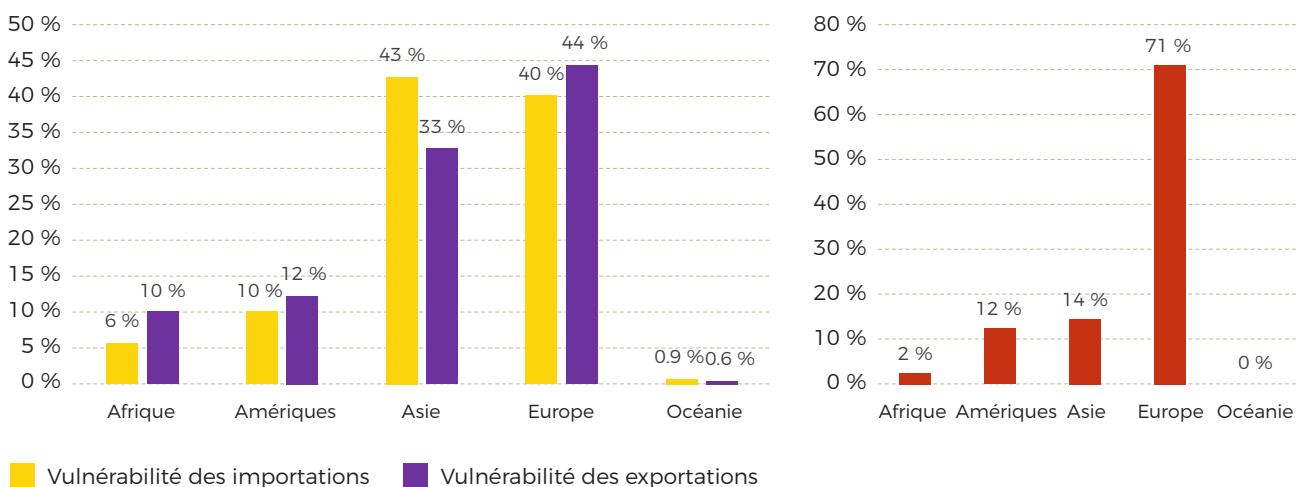
Un domaine nécessitant une enquête approfondie concerne les méthodes par lesquelles les organisations criminelles européennes utilisent les juridictions africaines pour blanchir de l'argent et, en définitive, le rapatrier en Europe. Ce rapport a déjà mis en lumière la manière dont la 'Ndrangheta investit dans divers secteurs en Côte d'Ivoire à des fins de blanchiment d'argent, mais une analyse plus large des canaux financiers entre l'Afrique et l'Europe s'avère indispensable.

À l'heure actuelle, d'importantes vulnérabilités persistent des deux côtés. En juin 2025, le Groupe d'action financière (GAFI) avait inscrit 12 pays africains sur sa liste grise, parmi lesquels plusieurs pays où la criminalité organisée européenne est présente, notamment le Kenya, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud¹⁰⁴.

De l'autre côté du bilan, l'Europe présente également des risques. Bien que l'Europe soit le principal partenaire commercial de l'Afrique, ces flux commerciaux sont entachés d'opacité. Selon un rapport de 2017, « plus d'un tiers de la vulnérabilité de l'Afrique aux flux financiers illicites dans le commerce passe par les importations et exportations avec l'Union européenne »¹⁰⁵. Le même rapport identifiait l'Europe comme la principale source de vulnérabilité pour les créances bancaires en 2016, en termes de risque de secret bancaire, indiquant des juridictions où les individus peuvent dissimuler et blanchir de l'argent (voir les figures 5 et 6 ci-dessous). Il y était souligné que « le Royaume-Uni et son réseau combiné de juridictions satellites [étaient] responsables d'un tiers de la vulnérabilité de l'Afrique aux flux financiers illicites dans les créances bancaires dérivées »¹⁰⁶.

Les éléments ci-dessus laissent entrevoir l'existence d'une architecture illicite solide que la criminalité organisée exploite pour transférer des fonds entre l'Afrique et l'Europe, et inversement. De nombreux dossiers révèlent que l'argent sale en provenance d'Afrique est déposé dans des banques européennes et utilisé pour acheter des biens immobiliers et d'autres actifs en Europe¹⁰⁷. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les mécanismes et les flux par lesquels les organisations criminelles européennes utilisent les systèmes financiers africains et européens pour extraire leurs richesses du continent.

Figures 5 et 6 : Vulnérabilité dans les importations/exportations et dans les créances bancaires, 2016



Source : Tax Justice Network, *Vulnerability and exposure to illicit financial flows risk in Africa*, août 2019

Aucune discussion sur le blanchiment d'argent en Afrique ne saurait être complète sans évoquer le rôle de l'or, d'autant plus que les raffineries et entreprises européennes en sont souvent les principaux clients finaux. La valeur de ce flux illicite est immense, comme en témoigne une enquête menée par une organisation non gouvernementale suisse, qui estime que 30 milliards de dollars d'or ont été introduits clandestinement d'Afrique vers les Émirats arabes unis en 2022, les affineurs suisses étant les principaux acheteurs¹⁰⁸. Bien

que la majeure partie de cet or provienne de l'exploitation minière artisanale non déclarée, son utilisation comme vecteur de blanchiment d'argent rend ce flux particulièrement propice à la participation de la criminalité organisée¹⁰⁹.

Les acteurs européens sont largement présents dans le commerce illicite d'or. Une enquête menée par Al-Jazeera en 2023 a révélé une vaste opération de blanchiment d'argent en Afrique australe faisant intervenir de l'or. Un ressortissant britannique impliqué dans cette entreprise aurait suggéré à des criminels chinois, en réalité des journalistes infiltrés, d'envoyer un milliard de dollars d'argent sale au Zimbabwe. Une partie de cette somme serait utilisée pour acheter de l'or, qui serait ensuite vendu à Dubaï, générant ainsi de l'argent « propre »¹¹⁰. Plusieurs Européens ont également baigné dans la gestion ou l'exploitation de réseaux illicites d'or en République centrafricaine et en République démocratique du Congo (RDC). Le cas le plus notable est celui du Belge Alain Goetz, sanctionné par les États-Unis pour avoir introduit en contrebande des centaines de millions de dollars d'or chaque année en provenance de la RDC¹¹¹.

Le déclin de la criminalité organisée européenne en Afrique ?

L'âge d'or de la criminalité organisée européenne en Afrique est-il révolu ? Peut-être pas pour tous, mais plusieurs indices suggèrent que, dans certains domaines, la vie est devenue plus difficile qu'auparavant.

Les fugitifs européens, par exemple, pourraient constater que l'époque où ils pouvaient se cacher pendant des décennies est terminée. Au Kenya, autrefois un refuge privilégié, on a assisté ces dernières années à une vague d'expulsions et d'extraditions.

Si cette tendance se poursuit, il est possible que le pays perde de son attrait pour ceux qui cherchent à échapper à la justice¹¹². L'intensification de la coopération judiciaire entre l'Italie et la Tunisie ces dernières années a également réduit la marge de sécurité pour les fugitifs italiens en Tunisie.

La protection officielle de haut niveau reste un objectif pour ces criminels, mais même celle-ci pourrait avoir ses limites dans un monde où l'Internet permet la collecte de renseignements en source ouverte et un examen international accru. Un exemple écent en témoigne : en février 2025, il a été révélé que Jos Leijdekkers, un baron néerlandais de la drogue condamné par contumace à 24 ans de prison pour trafic de stupéfiants, vivait en Sierra Leone depuis trois ans¹¹³. Le chef de l'immigration de la Sierra Leone a été par la suite limogé après la diffusion de vidéos le montrant en train de recevoir un cadeau d'anniversaire de Leijdekkers. Ce dernier a également été vu à l'église en compagnie de la fille du président, avec qui il entretenait supposément une relation amoureuse¹¹⁴.

Bien sûr, il existe des pays où de telles révélations ne donnent lieu à aucune action, mais les yeux de la société civile, avec l'appui de la technologie, peuvent constituer un outil puissant pour démasquer de tels cas et exercer une pression internationale. Se cacher à l'ère numérique est bien plus difficile qu'à l'époque des années 1960, où un faux passeport et une enveloppe remplie d'argent pouvaient résoudre tous les problèmes. Cela dit, certains fugitifs adoptent l'approche inverse et semblent se vanter publiquement des détails de leur évasion. En 2024, par exemple, un criminel britannique a publié une série de vidéos sur Instagram expliquant comment il avait fui le Royaume-Uni sans passeport alors qu'il était en liberté sous caution, pour finalement rejoindre la Sierra Leone¹¹⁵.

Les chercheurs de fortune européens pourraient se heurter sur place à une criminalité organisée de plus en plus mature, offrant peu d'opportunités à ceux qui ne parlent pas la langue, manquent de ressources ou n'ont pas de soutien organisationnel. La sophistication d'autres acteurs criminels étrangers en Afrique réduit probablement les opportunités d'y opérer pour les Européens. En outre, des acteurs étatiques mondiaux, tels que la Russie et la Chine, s'intéressent de plus en plus aux ressources naturelles et à l'environnement économique de l'Afrique. Cela pourrait également compliquer les activités de la criminalité organisée européenne, d'autant que ces engagements incluent souvent une composante sécuritaire, à l'image de l'Africa Corps russe, une entité dirigée par l'État qui fournit des services de sécurité et autres.

Les fugitifs européens pourraient constater que l'époque où ils pouvaient se cacher pendant des décennies est terminée

En définitive, les criminels européens en Afrique devraient rester prépondérants dans les marchés où il existe un lien important avec la chaîne d'approvisionnement européenne, et moins dans ceux où ce lien est faible ou absent. Pour cette raison, les acteurs européens liés à des « familles » et « franchisés » en Afrique de l'Ouest, qui entretiennent des liens solides avec les cartels latino-américains et leurs pays d'origine, devraient probablement continuer à prospérer, ayant su se tailler une niche.

Cependant, même dans ce contexte, l'approche hautement collaborative des acteurs européens comporte ses propres risques. La naissance de liens entre la criminalité organisée des Balkans occidentaux et italienne en Afrique de l'Ouest, avec des connexions supplémentaires à la criminalité organisée en Amérique latine, reflète les réalités de la criminalité transnationale organisée aujourd'hui. Or, les risques liés à la multiplication des acteurs sont évidents : plus il y a d'acteurs impliqués, plus les possibilités de malentendu, de vol ou de tromperie augmentent. Opérant en dehors de la loi, la criminalité organisée ne possède pas de réels mécanismes de confiance, en dehors de la violence. Des alliances de cette taille peuvent être intrinsèquement instables ou, du moins, manquer de capacité opérationnelle à long terme. Le seul rempart contre cette instabilité réside dans les sommes colossales d'argent en jeu, qui peuvent favoriser une mentalité plus axée sur les affaires, bien que ces mêmes sommes augmentent également le risque qu'un partenaire cherche à obtenir plus que sa juste part.

Il reste à voir ce qui émergera en Afrique au cours des prochaines décennies. L'effacement des frontières entre les espaces criminels africains et européens, facilité non seulement par la technologie, mais aussi par les binationaux pouvant voyager librement entre les deux environnements, est déjà une réalité qui complique les distinctions continentales. En effet, compte tenu des interactions criminelles dans les deux sens entre l'Europe et l'Afrique, la délimitation de frontières géographiques strictes pour la recherche et l'analyse pourrait obscurcir la question, au lieu de la définir.

L'effacement des frontières entre les espaces criminels africains et européens est déjà une réalité

L'avenir dépendra en grande partie de l'évolution de la situation ailleurs. Les connexions avec les cartels latino-américains jouent actuellement un rôle essentiel dans les flux de cocaïne en Afrique, mais le marché des drogues pourrait prendre une orientation très différente du fait de l'essor des drogues de synthèse¹¹⁶. Si celles-ci finissent par remplacer les drogues « organiques » comme la cocaïne, ou si elles parviennent à la reproduire de manière suffisante, alors les routes du trafic transnational changeront fondamentalement et, dans de nombreux cas, se raccourciront. Les drogues de synthèse peuvent être produites n'importe où, à condition que les chimistes aient accès aux précurseurs, ce qui pourrait rendre inutile l'acheminement de tonnes de cocaïne à travers l'océan Atlantique vers l'Europe, notamment via l'Afrique de l'Ouest. Une conséquence pourrait être le déplacement de l'attention des criminels européens vers d'autres marchandises, telles que l'or, les minéraux et les armes, avec comme points névralgiques potentiels l'Afrique centrale et orientale, où l'on observe déjà la participation d'acteurs européens à des activités illicites liées à l'or et aux armes¹¹⁷.

Au cœur de leurs activités, les entreprises criminelles resteront ce qu'elles ont toujours été : une combinaison de logistique, d'argent et de violence. À mesure que chacun de ces éléments évoluera dans les années à venir, les criminels européens devront faire preuve d'une grande réactivité pour maintenir leur présence en Afrique. Mais l'enjeu en vaut la peine. Avec la croissance de la population et de l'économie africaines, de nombreuses opportunités de capitaliser sur ces dynamiques se présenteront pour les criminels, européens ou autres, alimentant ainsi un nouveau cycle de comportements prédateurs qui évoque une fois de plus l'ombre du colonialisme.

Conclusion : l'Europe ne peut pas fermer les yeux sur l'Afrique

Ce rapport a mis en lumière plusieurs dimensions de la présence criminelle européenne en Afrique. Il a souligné l'importance de prendre en compte l'héritage du colonialisme et l'histoire récente de l'Afrique, qui ont créé des conditions politiques et économiques propices à l'exploitation par la criminalité organisée. Il a également examiné les variations régionales de la présence européenne sur le continent et la manière dont

celle-ci s'articule avec les dynamiques internationales. Enfin, il a analysé les facteurs qui contribuent à la réussite ou à l'échec des criminels européens.

L'image qui en émerge est complexe et nuancée, mais la menace ne doit pas être sous-estimée. En Afrique, des acteurs européens, en particulier en Afrique de l'Ouest, détournent de manière significative la gouvernance et l'économie de plusieurs pays en facilitant le trafic de cocaïne et en investissant dans divers secteurs à des fins de blanchiment d'argent. Ils affaiblissent également l'état de droit sur tout le continent en cherchant à se soustraire à l'extradition et à l'application des lois locales, alimentant ainsi la corruption. En Afrique du Sud, les criminels européens sont responsables de violences majeures, même si celles-ci sont souvent confinées au milieu criminel.

Les conséquences pour l'Europe sont moins graves, mais bien réelles. Les réseaux criminels européens peuvent opérer en Afrique avec une impunité relative, orchestrant d'immenses flux illicites mondiaux, en particulier de cocaïne, qui enrichissent les réseaux criminels basés en Europe et contribuent à la corruption des institutions et de la société européennes. De plus, la délocalisation d'activités telles que le blanchiment d'argent vers des juridictions « sûres » en dehors de l'Europe crée davantage de noeuds dans le réseau, ce qui complique le suivi, la traçabilité et le démantèlement de ces activités pour les forces de l'ordre européennes. Par exemple, l'Afrique du Sud est devenue l'un des quatre pays où la mafia a « la présence la plus significative en dehors de l'UE », selon Europol, et elle maintient également des opérations de blanchiment d'argent dans les pays voisins, à savoir la Namibie et l'Angola¹¹⁸.

Enfin, il y a la question de la réputation. L'Europe cherche à projeter une image de justice et d'état de droit. Si elle ne peut pas poursuivre efficacement ses propres criminels, où qu'ils opèrent dans le monde, il en résulte un coût réputationnel évident. Ainsi, l'Afrique et l'Europe doivent trouver un terrain d'entente pour faire face à la menace que représente la criminalité organisée européenne en Afrique, qui s'articule autour de trois enjeux clés : les drogues, le blanchiment d'argent et les fugitifs.

Cependant, à l'heure actuelle, les capacités des forces de l'ordre européennes en Afrique sont faibles. Si certaines agences individuelles font preuve d'une certaine efficacité dans certains pays¹¹⁹ la collecte et le partage des renseignements entre partenaires européens et avec leurs homologues africains restent insuffisants. Par exemple, lors d'une enquête menée en 2023 sur un ressortissant néerlandais soupçonné de trafic de cocaïne, les services de renseignement du Bénin ont exprimé leur frustration face à l'échange d'informations lent et limité de la part des autorités néerlandaises¹²⁰. Améliorer les capacités de renseignement d'Europol et d'autres agences européennes en Afrique est donc d'une importance capitale. Si l'Europe ne comprend pas ce qui se passe en Afrique, elle ne pourra pas y répondre efficacement.

Bien que des difficultés puissent subsister, l'Europe doit également améliorer sa coopération avec ses homologues africains afin de faciliter l'extradition des fugitifs, notamment en fournissant des renseignements sur leur localisation pour limiter la protection accordée par des fonctionnaires corrompus.

En somme, l'Europe doit relever le défi posé par les acteurs criminels étrangers sur son territoire, mais elle doit aussi répondre au défi que représentent les acteurs criminels européens à l'étranger. Cela permettra de rééquilibrer les discours politiques dominants et de démontrer la bonne foi du continent, ce qui favorisera sa collaboration future avec les parties prenantes africaines.

Les réseaux criminels européens peuvent opérer en Afrique avec une impunité relative, orchestrant d'immenses flux illicites mondiaux, en particulier de cocaïne

Notes

- 1 Sur la migration vers l'Europe : *Organized Crime and Irregular Migration from Africa to Europe*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), juillet 2006, www.unodc.org/pdf/research/Migration_Africa.pdf ; sur la cocaïne en Europe : L Bird Ruiz-Benitez de Lugo, *West Africa's Cocaine Corridor*, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africas-cocaine-corridor/> ; parmi les nombreux articles et reportages dans les médias, voir par exemple, E Alberici et G Sirignani, *In a ruined city on the Italian coast, the Nigerian mafia is muscling in on the old mob*, ABC, 16 mars 2020, www.abc.net.au/news/2020-03-17/castel-volturno-is-headquarters-for-nigerian-mafia-in-italy/12033684 ; B van Eyssen et C Nebe, *Are African mafia ruining the name of migrants in Europe?*, DW, 5 août 2024, www.dw.com/en/dw-africanlink-are-africas-crime-networks-ruining-the-reputation-of-african-migrants/audio-69029959 ; The Lost Sons of North Africa, *Spiegel International*, 9 juin 2017, www.spiegel.de/international/germany/migrant-crime-in-germany-focus-on-north-africa-a-1151228.html ; sur le lien entre migration et Europe et la hausse des taux de criminalité en Europe en général : M Murphy, *Europe's migrant crime wave is coming to Britain*, *The Telegraph*, 16 mai 2024, www.telegraph.co.uk/news/2024/05/16/europees-migrant-crime-wave-is-coming-to-britain/.
- 2 Voir, par exemple, Reality Check : Are migrants driving crime in Germany?, *BBC Reality Check*, 13 septembre 2018, www.bbc.com/news/world-europe-45419466.
- 3 À propos des drogues de synthèse : L Bird Ruiz-Benitez de Lugo et K de Bruijne, *Kush en Sierra Leone*, GI-TOC, 25 février 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/kush-in-sierra-leone/> ; sur les voitures : Interpol, La police française arrête 13 personnes pour trafic international de véhicules, 20 septembre 2023, www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2023/La-police-francaise-arrete-13-personnes-pour-trafic-international-de-vehicules.
- 4 Voir, par exemple, J Stanyard et al., *La zone grise : L'engagement militaire, mercenaire et criminel de la Russie en Afrique*, GI-TOC, février 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/russia-in-africa/>.
- 5 Dans ce rapport, le terme « précolonial » désigne l'époque allant de l'essor du commerce européen avec le continent africain, qui a débuté au XVe siècle, jusqu'à la « course à l'Afrique » à la fin du XIX^e siècle. Bien que les puissances européennes aient exercé leur souveraineté sur des territoires africains durant cette période, l'objectif impérialiste était alors principalement axé sur l'extraction des ressources naturelles, comme l'or, l'ivoire, les épices et, bien sûr, la traite transatlantique des esclaves, qui a vu au moins 10 millions de personnes réduites en esclavage et déportées vers le « Nouveau Monde ».
- 6 K Rönnbäck, « In barter trade, on the other hand, the personal relations of the barter relationships become crucial. » *The business of barter on the pre-colonial Gold Coast*, *Economic History of Developing Regions*, 35:2, 2020, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/20780389.2019.1694408#abstract.
- 7 Pour un aperçu de la présence coloniale européenne en Afrique, voir EC Onyeozili, *Gunboat Criminology and the Colonization of Africa*, *Pan-African issues in crime and justice*, 2017, 205-227.
- 8 Voir, par exemple, SM Patrick, *How Globalization Affects Transnational Crime*, entretien avec Phil Williams, Council on Foreign Relations, 31 mai 2012, www.cfr.org/blog/how-globalization-affects-transnational-crime.
- 9 A Boahen, *African Perspectives on Colonialism*, Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press, 1987, 4.
- 10 E Akyeampong, RH Bates, N Nunn et JA Robinson, *Introduction : Africa – the historical roots of its underdevelopment*, dans E Akyeampong, RH Bates, N Nunn et JA Robinson (dir.), *Africa's Development in Historical Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, 2014, 15-16 ; J-F Bayart, S Ellis et B Hibou, *The Criminalization of the State in Africa*, Oxford : James Currey, 1999 ; N van de Walle et al., *Extractive colonial economies and legacies of spatial inequality: Evidence from Africa*, Centre for Economic Policy Research, 6 décembre 2020, [https://cepr.org/voxeu/columns/extractive-colonial-economies-and-legacies-spatial-inequality-evidence-africa](http://cepr.org/voxeu/columns/extractive-colonial-economies-and-legacies-spatial-inequality-evidence-africa) ; S J Ndlovu-Gatsheni, 'Moral evil, economic good': Whitewashing the sins of colonialism, *Al Jazeera*, 26 février 2021, www.aljazeera.com/opinions/2021/2/26/colonialism-in-africa-empire-was-not-ethical.
- 11 E Akyeampong, RH Bates, N Nunn et JA Robinson, *Introduction : Africa – the historical roots of its underdevelopment*, dans E Akyeampong, RH Bates, N Nunn et JA Robinson (dir.), *Africa's Development in Historical Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, 2014, 19.
- 12 L'héritage colonial a considérablement compliqué le processus de construction étatique de nombreux pays africains indépendants au XX^e siècle, avec « la diversité foisonnante des liens ethniques, linguistiques et religieux au sein de frontières souvent tracées de manière arbitraire... rendant la nation postcoloniale instable » et sujette à des conflits et à des luttes pour définir sa propre identité. M Collins, *Britain, France and the decolonization of Africa*, dans AWM Smith et C Jeppesen (dir.), *Future Imperfect*, Londres : UCL Press, 2017, 26, www.jstor.org/stable/j.ctt1mtz521.6.
- 13 Franz Fanon voit dans la perpétuation de ces modes de fonctionnement au sein de nombreux États africains indépendants une « fausse décolonisation » dans laquelle « les enfants gâtés du colonialisme d'hier et des gouvernements nationaux d'aujourd'hui organisent le pillage de toutes les ressources nationales existantes. Sans pitié, ils exploitent la détresse actuelle du pays pour s'enrichir, par des combines et un vol légalisé, via des sociétés d'import-export, des entreprises à responsabilité limitée, des opérations boursières ou des promotions frauduleuses. Ils réclament avec insistance la nationalisation du commerce, c'est-à-dire que les marchés et les bonnes affaires soient réservés aux ressortissants nationaux. Sur le plan doctrinal, ils proclament l'impérieuse nécessité de nationaliser le pillage de la nation. » F Fanon, 'Concerning Violence', dans *The Wretched of the Earth*, New York : Grove Atlantic, 1963, 35-106.
- 14 W Reno, 'Clandestine Economies, Violence and States in Africa', *Journal of International Affairs*, 53:2, printemps 2000, 433-459.
- 15 Sur le rôle des réseaux de protection des élites dans la « taxation » du commerce de la drogue et l'économie

- politique qui en découle, voir M Shaw, Drug trafficking in Guinea-Bissau, 1998–2014: the evolution of an elite protection network, *The Journal of Modern African Studies*, 53:3, 2015, 339–364, www.cambridge.org/core/journals/journal-of-modern-african-studies/article/drug-trafficking-in-guineabissau-19982014-the-evolution-of-an-elite-protection-network/3D32B19B009F1C44E69964FEACE7106C.
- 16** Pour de telles critiques, voir K Meagher, Smuggling Ideologies: From Criminalization To Hybrid Governance In African Clandestine Economies, *African Affairs*, octobre 2014, 113, 453, 497–517, 501–502. La théorie de l'« État fantôme » n'englobe pas non plus les activités économiques que l'on peut qualifier d'« illicites », mais qui reposent en réalité sur des voies et des liens historiques, antérieurs à la colonisation. Voir S Golub et A A Mbeye, National trade policies and smuggling in Africa: the case of The Gambia and Senegal, *World Development*, 37:3, 2009, 595–606.
- 17** Voir, par exemple, G Mutume, L'Afrique et le crime organisé : Des mesures anti-corruption s'imposent pour combattre les réseaux criminels, Nations Unies, 15 juillet 2007, <https://africarenewal.un.org/fr/magazine/lafrique-et-le-crime-organise>.
- 18** Pour une définition complète des scores de « résilience » et de « criminalité » de la GI-TOC, voir la composition de l'index, GI-TOC, <https://ocindex.net/about>.
- 19** « Les préférences européennes ont largement déterminé l'état actuel de l'Afrique tel que nous le connaissons aujourd'hui », écrit R Rathbone, expliquant comment les objectifs européens liés à la production alimentaire et au travail ont durablement marqué les États post-indépendants, engendrant des dépendances critiques dans certains secteurs de l'économie. R Rathbone, The legacy of empire, dans M Rimmer (dir.), *Europe and Africa: Issues in Post-Colonial Relations*, Londres : Overseas Development Institute, 1981, 10.
- 20** M Race, Glencore ordered to pay millions over Africa oil bribes, *BBC*, 3 novembre 2022, www.bbc.com/news/business-63497376#.
- 21** K Aning, Organised Crime in West Africa: Options for EU Engagement, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2009, 7, www.idea.int/sites/default/files/publications/chapters/the-role-of-the-european-union-in-democracy-building/eu-democracy-building-discussion-paper-18.pdf.
- 22** N Samba Sylla, The CFA Franc: French monetary imperialism in Africa, LSE, 12 juillet 2017, <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2017/07/12/the-cfa-franc-french-monetary-imperialism-in-africa/> À propos du changement de nom en « Eco » et des autres modifications : Afrique de l'Ouest : qu'est-ce qui changera par rapport au franc CFA ?, *Africa News*, 13 août 2024, <https://fr.africanews.com/2019/12/22/afrique-de-l-ouest-qu-est-ce-qui-changera-par-rapport-au-franc-cfa/>.
- 23** Katherine Pye, Access denied: The EU's discriminatory visa regime is undermining its reputation in Africa, Centre for European Reform, 2 avril 2025, www.cer.eu/insights/access-denied-eus-discriminatory-visa-regime-undermining-its-reputation-africa.
- 24** K Sharma, What's in the rule of law?, Aeon, 16 décembre 2024, <https://aeon.co/essays/the-rule-of-law-and-racial-difference-in-the-british-empire> ; Adapté de K. Sharma, The rule of law and racial difference in the British Empire, dans *Diverse Voices in Public Law*, 2023.
- 25** Ibid.
- 26** Sur les « rapatriés » européens : C Eldridge, C Kalter, B Taylor, Migrations of decolonization, welfare, and the unevenness of citizenship in the UK, France and Portugal, *Past & Present*, 259:1, mai 2023, 155–193, <https://doi.org/10.1093/pastj/gtac005>.
- 27** Sur l'essor de la criminalité organisée aux États-Unis après la Prohibition et l'adoption de la loi Harrison sur les stupéfiants (1914) : ML Keire, 'The Syndicate: Prohibition and the rise of organized crime, 1919–1933, dans *For Business and Pleasure: Red-Light Districts and the Regulation of Vice in the United States, 1890–1933*, Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 2010. Sur le développement de la criminalité transnationale organisée dans les années 1970, une dizaine d'années après la grande vague de décolonisation en Afrique : US National Institute of Justice, *The evolution of transnational organized crime*, 2 novembre 2011, <https://nij.ojp.gov/topics/articles/evolution-transnational-organized-crime>.
- 28** Voir M Shaw, Fugitives, family, fortune seekers and franchisees: Towards understanding foreign criminal actors in Africa, ENACT, Issue 27, mars 2022.
- 29** M Shaw, *Hitmen for Hire: Exposing South Africa's Underworld*. Johannesburg : Jonathan Ball, 2017, 184.
- 30** Statistics South Africa, *Mid-year population estimates – 2024*, www.statssa.gov.za/publications/P0302/P03022024.pdf.
- 31** M Shaw, *Hitmen for Hire: Exposing South Africa's Underworld*. Johannesburg : Jonathan Ball, 2017, 165.
- 32** J Fielding, British career gangster taunts police from Africa after fleeing UK by private jet and hitching 2 000-mile ride on a cargo ship, *Daily Mail*, 6 mars 2024, www.dailymail.co.uk/news/article-13163267/british-gangster-taunt-police-africa.html ; R Sieh, Liberia's growing drug crisis: Weak justice system turning nation into traffickers' haven, *Front Page Africa*, 18 février 2025, <https://frontpageafricaonline.com/news/liberias-growing-drug-crisis-weak-justice-system-turning-nation-into-traffickers-haven/>.
- 33** Sur les groupes criminels nigérians contrôlant le trafic de drogue en Afrique du Sud : M Shaw, *Hitmen for Hire: Exposing South Africa's Underworld*, Johannesburg : Jonathan Ball, 2017, 174 ; sur l'implication mexicaine et colombienne : R Kagoe et W Chibeliushi, Mexicans arrested in raid on big South African meth lab, *BBC*, 23 juillet 2024, www.bbc.co.uk/news/articles/cjl609wz6w6o ; C Dolley, 'Colombian cocaine kidnapping' how two bound and cuffed Cape Town men were found killed in Free State, *Daily Maverick*, 16 octobre 2024, www.dailymaverick.co.za/article/2024-10-16-colombian-cocaine-kidnapping-how-two-bound-and-cuffed-cape-town-men-were-found-killed-in-free-state/ ; et l'Afrique du Sud liée aux cartels mexicains et colombiens : Clues were provided in a Panama drug bust, *Newsroom Panama*, 7 avril 2025, <https://newsroompanama.com/2025/04/07/south-africa-tied-to-mexican-and-colombian-cartels-clues-were-provided-in-a-panama-drug-bust/>.
- 34** En 2004, deux cargaisons de cocaïne, représentant au total 1,1 tonne, ont été saisies à Malindi et dans un entrepôt à Nairobi. Cependant, un seul homme, un Kényan, a été condamné ; quatre autres, dont deux Italiens, ont été acquittés. GI-TOC, *Indice mondial du crime organisé : Tanzanie*,

- 2021, <https://ocindex.net/2021/country/tanzania#:~:text=Furthermore%2C%20elements%20from%20Italian%20organised,enjoy%20protection%20from%20the%20state> ; T Butcher, Drug-running replaces Zanzibar slave trade, *The Telegraph*, 2 novembre 2000 ; M Hartlep, In paradise, battling hell in a sober house, *DW*, 16 février 2017, www.dw.com/en/in-paradise-battling-hell-in-a-sober-house/a-37425832.
- 35** GI-TOC, *Indice mondial du crime organisé : Kenya*, 2023, <https://ocindex.net/country/kenya>.
- 36** K Opala, Kenya's vulnerability to foreign fugitives, GI-TOC, à paraître, version provisoire communiquée à l'auteur.
- 37** Sur le carburant : V Macdonald, Alleged Libyan fuel smuggler with Malta connection arrested, *Times of Malta*, 28 août 2017, <https://timesofmalta.com/article/alleged-libyan-fuel-smuggler-arrested.656702> ; Département du Trésor américain, Treasury sanctions international network smuggling oil from Libya to Europe, 26 février 2018, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm0298> ; M Vella, Smuggled Libya oil stored in Enemed tanks: Swiss court acquits journalists, *Malta Today*, 21 février 2024, www.maltatoday.com.mt/news/court_and_police/127693/smuggled_libya_oil_stored_in_enemed_tanks_swiss_court_acquits_journalists ; sur le tabac : Parquet européen, Counterfeit cigarette trafficking scheme between North Africa and Italy: 12 arrests and seizures in Italy, 30 novembre 2021, <https://www.eppo.europa.eu/en/media/news/counterfeit-cigarette-trafficking-scheme-between-north-africa-and-italy-12-arrests-and>.
- 38** Narcotrafficanti marocchini in affari con le mafie italiane, *SIPaD*, 2 décembre 2020, www.sipad.network/anche-i-narcotrafficanti-marocchini-in-affari-con-le-mafie-italiane/.
- 39** Morocco says it nabbed fugitive Italian mobster, *Arab News*, 30 mai 2019, www.arabnews.com/node/1504286/middle-east.
- 40** Recherche menée par l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest et du Sahel de la GI-TOC, basée sur des années de recherche et de surveillance sur le terrain, <https://globalinitiative.net/observatory/nas-obs/>.
- 41** F Fauri, Italians in Africa (1870 s –1914), or how to escape poverty and become a landowner, *The International History Review*, 37:2, 2015, 324–341, <https://cris.unibo.it/retrieve/handle/11585/467375/888743/8%29%20art.%20Italians%20in%20Africa%20in%20The%20International%20History%20Rev%20%28281%29.pdf> ; E Locci, Migration and Italian associations in Tunisia, *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, 15:1, 185–197, <https://dx.doi.org/10.15517/rehmjac+v15i1.52810>.
- 42** Between fact and fiction: Italian immigration to South Africa, *Globus et Locus : Centro Altreatlantie*, 2009.
- 43** MC Marchetti-Mercer et A Virga, *The Italian diaspora in South Africa nostalgia, identity, and belonging in the second and third generations*, Londres : Routledge, 2023, <https://library.oopen.org/bitstream/id/72a9c299-bb32-49c0-8e16-25727e4576d/9781000936339.pdf>.
- 44** Ibid.
- 45** Pour un aperçu de ces schémas migratoires, voir *Mafia in Africa: how the mafia infiltrates the African economy*, <https://mafiainafrica.investigativecenters.org>.
- 46** Bien que leur nombre ait diminué par la suite, un reportage de la BBC estime à 4 000 le nombre d'Italiens à Malindi dans les années 1980 et 1990, auxquels s'ajoutent 30 000 touristes italiens par an et 2 500 entreprises détenues ou gérées par des Italiens ; I Einashe, How Kenya's Malindi morphed into 'Little Italy', *BBC*, 6 mars 2021, www.bbc.com/news/world-africa-56284827.
- 47** K Opala, Kenya's vulnerability to foreign fugitives, GI-TOC, version provisoire communiquée à l'auteur. Calvin Onsarigo, « Kenya deports three Italian fugitives arrested over drug trafficking », *The Star*, 21 janvier 2019, <https://www.the-star.co.ke/sasa/2017-04-04-kenya-deports-three-italian-fugitives-arrested-over-drug-trafficking>.
- 48** Au Maroc, voir le cas du trafiquant de drogue Marco Torello Rollero, arrêté après cinq ans de cavale, et celui de Raffaele Vallefuoco, recherché pour de nombreux crimes, dont le trafic de drogue et le meurtre, dans Manette l'ultimo grande narcotrafficante Italiano. Era latitante in Morocco, *Correctiv*, 13 avril 2015, <https://correctiv.org/en/latest-stories/mafia-it/2015/04/13/in-manette-lultimo-grande-narcotrafficante-italiano-era-latitante-in-marocco/> et Morocco says it nabbed fugitive Italian mobster, *Arab News*, 30 mai 2019, www.arabnews.com/node/1504286/middle-east ; En Tunisie, des exemples récents incluent Gaetano Guarino, recherché pour trafic de drogue, arrêté en Tunisie après 11 ans de cavale, et Angelo Salvatore Stracuzzi, également arrêté en Tunisie et recherché pour extorsion, voir Ministère de l'Intérieur, Drogen. Arrestato in Tunisia dai Carabinieri di Napoli, Gaetano Guarino latitante da 11 anni, 22 décembre 2021, www.interno.gov.it/it/droga-arrestato-tunisia-dai-carabinieri-napoli-gaetano-guarino-latitante-11-anni et Catturato in Tunisia il latitante Angelo Salvatore Stracuzzi, ANTIMAFIA Two thousand, 8 août 2024, www.antimafiaduemila.com/home/rassegna-stampa-sp-2087084558/114-mafia-flash/101492-catturato-in-tunisia-il-latitante-angelo-salvatore-stracuzzi.html. À un niveau inférieur, voir le cas de deux trafiquants de drogue, dont un Italien, arrêtés après deux ans de cavale : Coppia di ricercati individuata e arrestata in Tunisia dai carabinieri di Piacenza, 19 octobre 2024, www.ilpiacenza.it/cronaca/coppia-di-ricercati-individuata-e-arrestata-in-tunisia-dai-carabinieri-di-piacenza.html.
- 49** Thailand to extradite pizzeria drug money banker, *The Guardian*, 20 décembre 2012, www.theguardian.com/world/2012/dec/20/thailand-extradite-pizzeria-drug-money-banker.
- 50** AH Lubasch, 31 charged by US with running a 1.65 billion heroin operation, *New York Times*, 10 avril 1984, www.nytimes.com/1984/04/10/nyregion/31-charged-by-us-with-running-a-1.65-billion-heroin-operation.html.
- 51** Ibid.
- 52** C McGreal, 'Prove that I'm crook', *The Guardian*, 3 décembre 1999, www.theguardian.com/theguardian/1999/dec/03/features11.g22.
- 53** into police/Palazzolo ring, *Mail & Guardian*, 15 mai 1998, [https://mg.co.za/article/1998-05-15-probe-into-policepalazzolo-ring/](http://mg.co.za/article/1998-05-15-probe-into-policepalazzolo-ring/).

- 54** AE Lincoln, Rapport sur l'OPÉRATION INTRIGUE PIU 01/07/96, 7 octobre 1997, https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/s3.sourceafrica.net/documents/18189/vrp_1997-operation-intrigue.pdf.
- 55** Europol, Threat assessment: Italian Organised Crime, 2013, www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/italian_organised_crime_threat_assessment_0.pdf.
- 56** Tribunale di Roma, Ordinanza Di Applicazione Di Misure Cautelari, www.eticapa.it/eticapa/wp-content/uploads/2019/11/ORDINANZA-GIP-28-nov-2014.pdf.
- 57** Indice mondial du crime organisé, <https://ocindex.net/explorer> ; sur l'histoire de la cocaïne en Afrique de l'Ouest : L Bird Ruiz-Benitez de Lugo, West Africa's Cocaine Corridor, GI-TOC, avril 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/west-africas-cocaine-corridor/>.
- 58** Le Sénégal, le Niger et le Ghana sont cités comme pays d'opération de Sergi-Marando-Trimbolia, membre de la branche principale de la 'Ndrangheta originaire de Plati, dans les documents judiciaires relatifs à l'opération Cerberus de 2008, qui a abouti à 71 arrestations. Voir le compte rendu de l'opération Cerberus ici : L Bodrero, Italy: 71 'Ndrangheta Arrests in the Rich North, Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), 12 novembre 2019, www.occrp.org/en/daily/11101-italy-71-ndrangheta-arrests-in-the-rich-north.
- 59** P Pinto, Quatre mafieux italiens lourdement condamnés en Côte d'Ivoire pour trafic de cocaïne, *Radio France Internationale*, 2 juin 2021, www.rfi.fr/fr/afrique/20210206-quatre-mafieux-italiens-lourdement-condamn%C3%A9s-en-c%C3%B4te-d-ivoire.
- 60** ONUDC, Rapport mondial sur la cocaïne 2023 : Local dynamics, global challenges, mars 2023, 103, www.unodc.org/documents/data-and-analysis/cocaine/Global_cocaine_report_2023.pdf.
- 61** 'Ndrangheta, dall'Africa al Belgio il business europeo della cocaïna è controllato da un paesino della Calabria', *Il Fatto Quotidiano*, 14 novembre 2017, www.ilfattoquotidiano.it/2017/11/14/ndrangheta-dallafrica-al-belgio-il-business-europeo-della-cocaina-e-controllato-da-un-paesino-della-calabria/3974436/.
- 62** Documents judiciaires de l'opération Eureka, Parquet de Reggio de Calabre (et al.) avec les équipes d'enquête conjointes Eurojust/Europol (Allemagne, Suisse, Belgique, Roumanie, Espagne et autres), mai 2023. Lucia Bird, Saša Đorđević, Fatjona Mejdini, « Under the radar: Western Balkans' Cocaine Operations in West Africa », GI-TOC, septembre 2025, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2025/08/Lucia-Bird-et-al-Under-the-radar-Western-Balkans-cocaine-operations-in-West-Africa-GI-TOC-September-2025.pdf>. Bruzzaniti a été reconnu coupable et condamné à 20 ans de prison par un tribunal de Milan en octobre 2024 dans le cadre du procès « Money Delivery », et figure parmi les prévenus du procès « Eureka ». « Narcotraffico gestito da 'ndrangheta e camorra: condannato Bartolo Bruzzaniti a Milano », *LAC News*, 18 octobre 2024, www.lacnews24.it/cronaca/narcotraffico-gestito-da-ndrangheta-e-camorra-condannati-a-milano-i-broker-bartolo-bruzzaniti-e-raffaele-t825sm0 ; « Maxiprocesso Eureka, attesa la sentenza per 81 imputati », Rivieraweb, 21 juin 2025, www.rivieraweb.it/maxiprocesso-eureka-attesa-la-sentenza-per-81-imputati-chiesti-1658-anni-di-carcere.
- 63** Ibid.
- 64** Ibid.
- 65** B Mroue, Lebanon hands over to Italy suspected drug dealer arrested near Beirut, *AP News*, 3 août 2023, <https://apnews.com/article/lebanon-italy-drugs-dealer-bartolo-bruzzaniti-19a87989a126fc588fd0c39b343ef45f>.
- 66** Arrestato dagli Usa il diplomatico africano che trafficava con la 'Ndrangheta. L'incontro con un « mafioso italiano » in Portogallo, *Corriere della Calabria*, 25 juin 2023, www.corrieredellacalabria.it/2023/06/25/arrestato-dagli-usa-il-diplomatico-africano-che-trafficava-con-la-ndrangheta-lincontro-con-un-mafioso-italiano-in-portogallo/ ; 'Droga, petrolio e diamanti. Il « figlio dell'ex presidente » della Guinée Bissau a cena con il broker della 'ndrangheta', *Corriere della Calabria*, 6 juin 2023, www.corrieredellacalabria.it/2023/06/06/droga-petrolio-e-diamanti-il-figlio-dellex-presidente-della-guinea-bissau-a-cena-con-il-broker-della-ndrangheta/.
- 67** La saisie de février 2023 dans les eaux au large de Dakar (à bord du navire Mam Sainey Sonko Faalen, examiné plus en détail ci-dessous) indique également l'implication de la 'Ndrangheta, probablement via des intermédiaires albanais, en Gambie.
- 68** Documents d'enquête de l'opération Imperium, juillet 2023, par le DDA de Catanzaro. "Ndrangheta: "Imperium", il ruolo dei quattro arrestati all'interno del clan Mancuso", *Il Vibonese*, 7 juillet 2023, www.ilvibonese.it/cronaca/357266-ndrangheta-imperium-nicotera-vibonese-ruolo-arerstati-mancuso-megna/.
- 69** R Galullo, Operazione Tibet/2 Svizzera, terra per spalloni e affari da 100mila euro al giorno al riparo da ogni controllo, *Il Sole 24 Ore* blog, 14 Mars 2014, <https://robertogalullo.blog.ilsole24ore.com/2014/03/14/operazione-tibet2-svizzera-terra-per-spalloni-e-affari-da-100mila-euro-al-giorno-al-riparo-da-ogni-controllo/>.
- 70** À plusieurs reprises, d'importants trafiquants de drogue serbes et monténégrins ont trouvé refuge temporairement en Afrique du Sud. Par exemple, Darko Šarić, un ressortissant monténégrin condamné en Serbie pour trafic de cocaïne, se serait caché en Afrique du Sud. Selon la presse, des contacts, dont un général de police, auraient aidé un parrain de premier plan, Radoje Zvicer, chef du clan Kava, à se réfugier en Afrique du Sud jusqu'en 2021.
- 71** Entretien avec des détectives privés, Johannesburg, juin 2025 ; S Haysom et M Shaw, Location, location, location : the settling of organised crime in Bedfordview, *South African Crime Quarterly*, 59, mars 2017, 27-38.
- 72** S Sole et C Mckune, The intentional tourist: assassin fears assassination, *Mail & Guardian*, 6 janvier 2012, <https://mg.co.za/article/2012-01-06-the-intentional-tourist-assassin-fears-assassination/>.
- 73** Underworld boss Cyril Beeka murdered in 'hit', *News24*, 21 mars 2011, www.news24.com/beeka-murdered-in-hit-20110321.
- 74** C Dolley, A jailed Serbian assassin's 10-year battle against extradition from SA – and his failed bids for freedom, *Daily Maverick*, 10 février 2021, www.dailymaverick.co.za/article/2021-02-10-a-jailed-serbian-assassins-10-year-battle-against-extradition-from-sa-and-his-failed-bids-for-freedom/.

- 75** G Hosken, Was Marc Batchelor slain for a ton of cocaine?, *TimesLIVE*, 21 juillet 2019, www.timeslive.co.za/news/south-africa/2019-07-21-was-marc-batchelor-slain-for-a-ton-of-cocaine/.
- 76** En 2021, quatre citoyens bulgares ont été arrêtés à la suite d'une importante saisie de cocaïne à bord d'un porte-conteneurs à Saldanha, sur la côte ouest du Cap, voir C Dolley, 'King Coca' branding and other clues in huge R583m cocaine bust off Saldanha, *Daily Maverick*, 2 mars 2021, www.dailymaverick.co.za/article/2021-03-02-king-coca-branding-and-other-clues-in-huge-r583m-cocaine-bust-off-saldanha/.
- 77** What does the assassination of a Bulgarian mobster in Cape Town tell us about Balkan criminals in South Africa?, GI-TOC, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/see-obs-017/06-balkan-criminals-in-south-africa.html>.
- 78** Kamenov avait grandi dans les années 1990 en Bulgarie, où il s'était constitué un portefeuille diversifié, avant de fuir en Afrique du Sud avec une notice rouge d'Interpol émise contre lui pour le meurtre d'un policier bulgare, ibid.
- 79** S Haysom et M Shaw, Location, Location, Location: The settling of organised crime in Bedfordview, *South African Crime Quarterly*, mars 2017, www.researchgate.net/publication/365358035_Location_location_location_The_settling_of_organised_crime_in_Bedfordview.
- 80** Czech 'mafia boss' Krejcir jailed for 35 years in South Africa, *BBC*, 23 février 2016, www.bbc.com/news/world-africa-35645979.
- 81** F Mejdini, Cocaine connections: links between the Western Balkans and South America, GI-TOC, 1 avril 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/cocaine-connections-links-between-the-western-balkans-and-south-america/>.
- 82** Depuis environ 2008, des réseaux albanais se déplacent dans divers pays d'Amérique latine, initialement comme intermédiaires pour des groupes principalement italiens, tels que la 'Ndrangheta et Cosa Nostra, voir W Kemp, Transnational tentacles - global hotspots of Western Balkan organised crime, GI-TOC, 24 juillet 2020, <https://globalinitiative.net/analysis/transnational-tentacles-wb6/>.
- 83** Saggers, An assessment of the extent of Albanian(-speaking) organised crime groups involved in drug supply in the European Union: characteristics, role and the level of influence, EMCDDA Background paper, 2019.
- 84** La Policía y la DEA norteamericana interceptan un barco con más de 800 kilos de cocaína, *La Razón*, 7 février 2023, www.larazon.es/espana/policia-dea-norteamericana-interceptan-barco-mas-800-kilos-coca-ina_2023020763e22ef2308cc00001068ce7.html.
- 85** Discussions avec des représentants de l'Agence de lutte contre la drogue en Gambie, juin-juillet 2023.
- 86** Entretien, Europol, janvier 2024 ; étude de la GI-TOC en Guinée, 2023.
- 87** La cocaïne était cultivée en Bolivie et transitait par le Paraguay.
- 88** En septembre 2022, de la cocaïne a été transbordée sur un deuxième navire au large des côtes de Guinée-Bissau en vue de son acheminement vers l'Europe, mais n'a pas été interceptée. (Rapports d'enquête de la Police fédérale brésilienne et documents judiciaires associés, Operation Hinterland, 2022-23).
- 89** S Rachini, Trafic de cocaïne : des éléments d'un cartel albanais arrêtés à Dakar, *L'Essentiel*, 11 janvier 2024, www.lesessentiel.sn/Trafic-de-cocaïne-Des-elements-d-un-cartel-albanais-arretes-a-Dakar_a13262.html.
- 90** Seneweb, Trafic de cocaïne : le film de la chute des membres de l'antenne dakaroise du cartel albanais, 11 janvier 2024, www.seneweb.com/news/Sport/trafic-de-cocaïne-le-film-de-la-chute-de_n_430262.html.
- 91** La liste des personnes inculpées dans le cadre de l'opération de démantèlement comprend : Billoh Kurt van der Veken, un entrepreneur belge de 37 ans originaire d'Anvers, qui venait d'arriver au Sénégal en provenance de Dubaï ; Dramane Soumaré, alias Lansana Lass, un intérimaire franco-sénégalais de 41 ans résidant en France et domicilié à Zac Mbao ; Amadou Abdou Bâ, un Belgo-sénégalais de 37 ans domicilié à Anvers, de passage dans le quartier Hamdalaye 2 de Thiaroye, qui se déclarait agent logistique. Ces informations proviennent de sources publiques.
- 92** Par exemple, la saisie de 5,4 tonnes de cocaïne à bord du navire de pêche Alcatraz en mai 2022 a conduit à l'arrestation de cinq Brésiliens (dont certains liés au PCC) et de deux Monténégrins.
- 93** W Kemp, Transnational tentacles - global hotspots of Western Balkan organised crime, GI-TOC, 24 juillet 2020, <https://globalinitiative.net/analysis/transnational-tentacles-wb6/>.
- 94** Ces relations sont largement documentées dans les enquêtes des forces de l'ordre brésiliennes, notamment dans les documents d'enquête de la police fédérale brésilienne relatifs à l'Operação Brabo, 2016/2017.
- 95** MC Forriol, Interaction between jihadist terrorism and cocaine trafficking in northern Mali and Burkina Faso, *International Observatory for Terrorism Studies*, 5:2, 2024, 42, https://rietjournal.org/wp-content/uploads/2024/09/EN RIET_2024_N12.pdf.
- 96** T Bárbulo, The new cocaine lords of Galicia, *El País*, 12 avril 2019, https://english.elpais.com/elpais/2019/04/10/inenglish/1554879472_974974.html.
- 97** Diez años de cárcel para el capo vigués y expolicía Miguel Ángel Devesa por tráfico de cocaína en Costa de Marfil, *Faro de Vigo*, 8 mai 2024, www.farodevigo.es/gran-vigo/2024/05/08/capo-vigo-miguel-angel-devesa-mera-carcel-cocaina-costa-marfil-102091626.html.
- 98** L Bird Ruiz Benitez de Lugo et K de Bruijne, *Kush en Sierra Leone*, GI-TOC, 25 février 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/kush-in-sierra-leone/>.
- 99** L'enquête note qu'« il n'est pas certain que le nitazène-kush soit originaire des pays européens ou y transite également », ibid.
- 100** J Brooke, Waste dumpers turning to West Africa, *New York Times*, 17 juillet 1988, www.nytimes.com/1988/07/17/world/waste-dumpers-turning-to-west-africa.html ; A Marsch Rico, Ghana and Nigeria: legal loopholes and local factors perpetuate the e-waste problem, 10 janvier 2025, Universidad de Navarra, <https://en.unav.edu/web/global-affairs/ghana-y-nigeria-como-las-lagunas-legales-y-factores-locales-perpetuan-la-problematica-del-e-waste>.
- 101** NS Khadka, Burning old TVs to survive: the toxic trade in electrical waste, *BBC*, 24 novembre 2024 ; E-waste smugglers 'rival drug trafficking', *The Times*,

- 1 January 2023, www.thetimes.com/uk/article/e-waste-smugglers-rival-drug-trafficking-2gbpg7j37.
- 102** V Comolli, Plastic for profit: tracing illicit plastic waste flows, supply chains and actors, GI-TOC, 22-23, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/10/GITO-Plastic-for-Profit.pdf>.
- 103** A Abderrahmane, Toxic trash dumps Africa in the danger zone, ENACT, 21 avril 2022, <https://enactafrica.org/enact-observer/toxic-trash-dumps-africa-in-the-danger-zone>.
- 104** GAIFI, La « liste noire » et la « liste grise », www.fatf-gafi.org/fr/countries/liste-noire-et-liste-gris.html.
- 105** C Abugre et al., Vulnerability and exposure to illicit financial flows risk in Africa, Tax Justice Network, 20 août 2019, 37, www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2019/08/Vulnerability-and-Exposure-to-Illicit-Financial-Flows-risk-in-Africa_August-2019_Tax-Justice-Network.pdf.
- 106** Ibid, 71.
- 107** Voir, par exemple, Swiss to return \$321 mln in stolen funds to Nigeria, *Reuters*, 5 décembre 2017, www.reuters.com/article/world/swiss-to-return-321-mln-in-stolen-funds-to-nigeria-idUSKBN1DY2T1/ ; voir aussi M Hunter, African illicit financial flows: designing and prioritising responses, ENACT, 12, novembre 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/12/2019-11-26-african-illicit-financial-flows-012pdf.pdf>.
- 108** R Levinson et D Lewis, Gold worth tens of billions smuggled to the UAE each year, report says, *Reuters*, 29 mai 2024, www.reuters.com/world/middle-east/gold-worth-tens-billions-smuggled-uae-each-year-report-says-2024-05-29/ ; voir également l'affaire de 2013 concernant un affineur d'or suisse accusé d'avoir traité de l'or prétendument volé par une milice en RDC, bien que l'affaire ait été classée sans suite faute de preuves que l'affineur ait eu connaissance de l'origine criminelle de l'or : Swiss refiner Argor accused of laundering DRC gold, *BBC*, 4 novembre 2013, www.bbc.com/news/world-europe-24811420 ; A company washing its hands of dirty gold – the fool's game must end, *Trial International*, 16 octobre 2020, <https://trialinternational.org/latest-post/argor-a-company-washing-its-hands-of-dirty-gold-the-fools-game-must-end/>.
- 109** GAIFI, Money laundering and terrorist financing risks and vulnerabilities associated with gold, <https://www.fatf-gafi.org/fr/publications/methodesettendances/Or-risques-vulnerabilites-bc-ft.html>.
- 110** Who are the Gold Mafia ? Godmen, conmen and a president's niece, *Al Jazeera*, 23 mars 2023, www.aljazeera.com/news/2023/3/23/gold-mafia-godmen-conmen-president-niece.
- 111** Sur la voiture : T Wey, L'escroc qui a piégé 800 investisseurs en Suisse et en Europe, *Watson*, 3 mars 2025, www.watson.ch/fr/suisse/argent/224042134-swiss-gold-treuhand-arte-revele-une-fraude-majeure.
- sur-l-or ; RDC : Trésor américain, Treasury sanctions Alain Goetz and a network of companies involved in the illicit gold trade, 17 mars 2022, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0664> ; Letter to Janet Yellen, Secretary to US Treasury, 16 avril 2021, <https://thesentry.org/wp-content/uploads/2021/04/Letter-to-Sec-Yellen-re-Sanctions-for-Illicit-DRC-Gold-Mining.pdf>.
- 112** Voir, par exemple, Parquet européen, Investigation Goliath: EPPO arrests ringleader of €85 million VAT fraud in Kenya, 10 juin 2024, www.eppo.europa.eu/en/media/news/investigation-goliath-eppo-arrests-ringleader-eu85-million-vat-fraud-kenya.
- 113** R Sieh, Liberia's growing drug crisis: weak justice system turning nation into traffickers' haven, *Front Page Africa*, 18 février 2025, <https://frontpageafricaonline.com/news/liberias-growing-drug-crisis-weak-justice-system-turning-nation-into-traffickers-haven/>.
- 114** E Egbejule, Sierra Leone's immigration chief fired after footage showed him with fugitive drug lord, *The Guardian*, 11 mars 2025, www.theguardian.com/world/2025/mar/11/sierra-leone-immigration-chief-fired-footage-drug-lord.
- 115** J Fielding, British career gangster taunts police from Africa after fleeing UK by private jet and hitching 2 000-mile ride on a cargo ship, *Daily Mail*, 6 mars 2024, www.dailymail.co.uk/news/article-13163267/british-gangster-taunt-police-africa.html.
- 116** J Eligh, Global synthetic drug markets, the present and future, GI-TOC, mars 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/global-synthetic-drug-market-the-present-and-future/>.
- 117** Sur la participation d'acteurs européens à des activités liées à l'or : voir ci-dessus ; sur les armes, voir A Bedford, How a French fraudster climbed the world of international arms dealing, OCCRP, 17 février 2018, www.occrp.org/en/project/theatre-of-war/how-a-french-fraudster-climbed-the-world-of-international-arms-dealing.
- 118** Par exemple, dans son évaluation des menaces de 2013, Europol a identifié l'Afrique du Sud comme l'un des quatre pays où la mafia possède « la présence la plus importante en dehors de l'UE », Europol, Threat assessment: Italian organised crime, 2013, www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/italian_organised_crime_threat_assessment_0.pdf ; entretien avec Europol, janvier 2024.
- 119** Selon Europol, des représentants des services de police et de renseignement néerlandais cherchaient à renforcer la collecte de données et l'engagement en Côte d'Ivoire en 2023, apparemment en lien avec des réseaux néerlandais dans le pays facilitant le trafic de cocaïne vers l'Europe.
- 120** Un Hollandais jugé à la CRIET, *24h in Benin*, 19 avril 2023, www.24haubenin.info/?Un-Hollandais-juge-a-la-CRIET ; entretiens avec des responsables des renseignements béninois, Cotonou, octobre 2023.



Ce projet est financé par l'Union européenne

A propos de l'auteurs

Mark Shaw est directeur de l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale. Auparavant, il était professeur de justice et de sécurité à l'Université du Cap et a travaillé pendant dix ans à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il a également exercé plusieurs fonctions au sein du gouvernement sud-africain et de la société civile, où il s'est consacré aux questions de sécurité publique et de violence urbaine durant la période de transition post-apartheid.

Alex Goodwin est analyste senior à l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale. Il a rédigé le volume intitulé *Strategic Organized Crime Risk Assessment for South Africa* (2022) et est l'auteur de nombreuses études analysant l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur la criminalité organisée.

À propos d'ENACT

Le projet ENACT développe les connaissances et les compétences en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à faire face à la criminalité organisée transnationale. ENACT analyse la façon dont la criminalité organisée influe sur la stabilité, la gouvernance, l'état de droit et le développement en Afrique et oeuvre à atténuer ses effets. ENACT est mis en oeuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, conjointement avec l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale.

ENACT est financé par l'Union européenne (UE). Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de l'UE.

Remerciements

Nous tenons à remercier nos collègues de l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale pour leurs remarques détaillées, leurs corrections de certaines interprétations, ainsi que pour nous avoir incités à approfondir et à enrichir l'argumentaire de ce document. Nous adressons des remerciements particuliers à Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Ruggero Scaturro, Julia Stanyard et Daniel Brombacher.



Image de couverture : © ISS

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les opinions ou la position de l'Union européenne ou des partenaires d'ENACT. Les auteurs contribuent aux publications d'ENACT à titre personnel. © 2025, ENACT. Les droits d'auteur sur la totalité du volume appartiennent à ENACT, à ses partenaires, à l'UE et à son auteur, et aucune partie ne peut être reproduite en tout ou partie sans le consentement exprès, par écrit, de l'auteur et des partenaires d'ENACT.